

**ANNEE 2012**

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**ASSEMBLEE NATIONALE**

**XI<sup>e</sup> LEGISLATURE**

**JOURNAL DES DEBATS**

**SESSION ORDINAIRE UNIQUE DE L'ANNEE 2009-2010**

**COMPTE RENDU IN-EXTENSO**

**SEANCE DU VENDREDI 14 MAI 2010**

**Sommaire**

**MINISTERE DE LA JUSTICE**

|                                          | <b><u>Pages</u></b> |
|------------------------------------------|---------------------|
| 1- Membres du Gouvernement présents..... | 02                  |
| 2- Ouverture de la séance.....           | 02                  |
| 3- Discussion générale.....              | 12                  |
| 4- Fin de la Séance.....                 | 81                  |

**Secrétaires élus**

- Madame Gnagna THOURE
- Monsieur Daour Niang NDIAYE

**Présidence de**

Monsieur Mamadou SECK,  
Président

## **Séance plénière du vendredi 14 mai 2010**

*(La séance est ouverte à 10h 30)*

**- 1 -**

### **Membres du Gouvernement présents**

Sont au banc du Gouvernement :

- Maître Amadou Sall, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Monsieur Sada Ndiaye, Ministre des Sénégalais de l'Extérieur, assurant l'intérim de Monsieur Faustin Diatta, Ministre des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions.

**- 2 -**

### **Ouverture de la séance**

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Mesdames et Messieurs,

La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice,  
Monsieur le Ministre des Affaires sociales et des Relations avec les  
Institutions,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée nationale porte encore le deuil du député Georges  
Tendeng soudainement arraché à notre compagnie et à l'affection des

siens, à la levée de son corps devant Monsieur le Président de la République, comme à Ziguinchor où nous avons assisté à son enterrement, nous avons témoigné du bien que nous savons de lui, un homme d'une loyauté irréprochable, fidèle à ses idées et à ses engagements, un fils du Sénégal qui a contribué à la formation de ses cadres politiques et techniques. Par sa rigueur morale et sa pondération, il nous laisse son parcours en exemple et nous indique les chantiers prioritaires à achever : l'Education, la Formation et la Santé des Sénégalais. Au Chef de l'Etat Maître Abdoulaye Wade, à sa veuve, à ses enfants, à ses proches et aux militants du Parti Démocratique Sénégalais, l'Assemblée nationale renouvelle ses condoléances.

Je vous invite à observer 1 minute de recueillement et de prières.

**[Minute de silence].**

Je vous remercie.

Nos Collègues :

Bocar Sadikh Kane,

Mamadou Oumar Bâ,

Mamadou Bamba Ndiaye, et

El Hadji Moustapha Diouf s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Y a-t-il des observations?

Nos collègues sont excusés.

Chers Collègues, j'ai reçu les affaires suivantes :

- projet de loi n°10/2010 instituant la Parité absolue Homme-Femme ;
- projet de loi n° 11/2010 portant Transformation des permis d'habiter et titres similaires en titre foncier ;
- projet de loi n° 12/2010 portant Régime de la Propriété foncière ;
- projet de loi 13/2010 autorisant une Prise de participation majoritaire de l'Etat du Sénégal dans le capital de la Banque de Développement des PME et un transfert des actifs et du passif du Fonds de Promotion Economique à cette banque ;
- projet de loi 14/2010 autorisant le Président de la République à ratifier la convention sur les armes à sous munitions adoptée à Dublin le 30 mai 2008 ;



- projet de loi 15/2010 autorisant le Président de la République à ratifier les amendements des statuts du Fonds Monétaire International (FMI) portant l'un sur le droit de vote et la participation des pays membres, adoptés le 28 avril 2008 et l'autre sur l'extension de l'autorité d'investissement adoptés le 5 mai 2008.

Acte est donné du dépôt de ces affaires.

Je rappelle que le projet de loi n°10/2010 instituant la Parité absolue Homme-Femme a été examiné par la Commission compétente.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°10/2010 instituant la Parité absolue Homme-Femme.

La parole est à notre Collègue Ndèye GAYE, rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

### **MADAME LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le mercredi 12 mai 2010, sous la présidence de Maître Abdoulaye BABOU, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°10/2010 instituant la Parité absolue Homme-Femme dans toutes les Institutions totalement ou partiellement électives.

Le Gouvernement était représenté par Maître El Hadj Amadou Sall, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et par Monsieur Sada Ndiaye, Ministre de Sénégalais de l'Extérieur, assurant l'intérim de Monsieur Faustin Diatta, Ministre des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement et a souligné l'importance du projet de loi soumis à l'examen de la Commission ; il a insisté sur la solennité de l'événement car l'adoption d'une telle loi est un tournant historique, rappelant dans le même sillage le vote de la loi faisant de l'esclavage et de la traite négrière un crime contre l'humanité.



Invité à défendre le projet de loi, Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a rappelé que la Convention des Nations-Unies du 18 décembre 1979 et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme du 11 juillet 2003 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tous ratifiés par le Sénégal, établissent la responsabilité des gouvernements dans la mise en œuvre de mesures visant à garantir aux femmes une participation à la vie politique.

Malgré d'évidents progrès législatifs, marqués notamment par la constitution de 2001 dont l'article 7alinéa 5 dispose que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions », les femmes restent encore minoritaires parmi les élus et leur participation à la prise de décision politique est loin de correspondre à leur contribution effective à la société et à la vie politique.

Ainsi, dira-t-il, il est apparu nécessaire de prendre des mesures concrètes à même de corriger rapidement la sous représentation des femmes en assurant l'égalité absolue des candidatures des hommes et des femmes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont pris la parole pour exprimer à la quasi unanimité, leur adhésion au texte de loi soumis à discussion.

Ils ont formulé des contributions et des suggestions qui, pour l'essentiel, portent sur les aspects historique, politique, économique, social et juridique de la place de la femme dans la société sénégalaise.

Vos Commissaires ont rappelé que les femmes représentent 52% de la population, cette représentativité aurait dû être proportionnelle à la place occupée dans la vie publique, ce qui n'est pas le cas ; en effet, la Constitution sénégalaise a été modifiée 22 fois sous l'ancien régime jusqu'en 1999 sans véritablement donner à la femme un statut digne d'elle.

C'est à partir de l'an 2000 que des mesures législatives hardies ont commencé à être prises pour la valorisation de la femme.

D'autres intervenants ont passé en revue les Conventions et Traités ratifiés par notre pays jusqu'à l'avènement du protocole de Maputo.



Au plan historique, des figures emblématiques féminines ont marqué l'histoire du Sénégal en mettant en exergue leurs comportements exemplaires.

Poursuivant les discussions, certains Commissaires sont revenus sur le passé politique glorieux de certaines femmes toutes tendances confondues.

Parcourant les réalisations de l'Alternance, vos Commissaires ont rappelé l'intégration des femmes dans des corps où elles étaient naguère exclues comme la police, la gendarmerie, les sapeurs pompiers etc. et se réjouissent de ce que, aujourd'hui, des femmes occupent des responsabilités dans les plus hautes sphères de l'Etat. L'apport économique des femmes n'a pas été en reste surtout dans le monde rural.

Toutefois, certains Commissaires ont souligné que, malgré la volonté du Gouvernement d'émanciper totalement la femme, cette loi en étant la plus parfaite illustration, il reste un travail important à faire qui requiert la participation de tous.

Des mesures adéquates d'accompagnement et la sensibilisation de certains segments de la société assez rétifs constituent des impératifs.

Certains Commissaires de rappeler que la loi sur la Parité n'a pas pour objectif de perturber l'ordre social, tout au contraire elle promeut le développement du pays, dès lors, il s'avère nécessaire de continuer le plaidoyer et l'information de toutes les couches de la société sans distinction.

La formation des femmes a été abordée car les charges de responsables supposent des compétences équivalentes avérées.

Le champ d'application de la loi soumise à discussion a été abordé, certains Commissaires ont interpellé Monsieur le Ministre d'Etat sur deux points :

- la loi sur la Parité Homme-Femme doit être étendue aux fonctions nominatives et ne pas se limiter aux seules fonctions électives et semi-électives.
- la loi reste muette sur l'ordre d'inscription homme-femme sur les listes de candidatures aux fonctions électives et semi-électives.



Malgré l'adhésion quasi-unanime, majorité, opposition et non-inscrits, au soutien sans faille du projet de loi instituant la Parité absolue Homme-Femme, un Commissaire a émis un avis contraire estimant, entre autres arguments que l'importance du sujet nécessite une concertation avec l'opposition extra parlementaire et pourquoi pas une consultation de tous les Sénégalais par voie de référendum.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a remercié et félicité tous les Commissaires pour la qualité de leurs interventions. Il a rendu un hommage appuyé à Monsieur le Président de la République, dont il a souligné la constance de la démarche pour une meilleure promotion de la femme. Il est revenu sur les mesures pertinentes prises depuis l'Alternance pour la gent féminine. Il a déclaré partager totalement les analyses de vos Commissaires sur les rappels historique, politique, économique et social.

Monsieur le Ministre d'Etat s'est appesanti également sur les différentes étapes et l'évolution des textes de loi relatives à la question et a insisté sur la concertation entre toutes les femmes d'obédience politique différente avec la participation remarquable de la société civile. Il s'est réjoui de l'hommage unanime rendu par les femmes, toutes tendances confondues, à Monsieur le Président de la République, initiateur de cette action. Enfin, il a répondu aux préoccupations de certains Commissaires pour rappeler que le dialogue est permanent entre toutes les couches de la population, tant à l'intérieur de l'Assemblée nationale qu'en dehors de celle-ci.

Faisant l'économie de la loi soumise à discussion, il dira que la parité est un moyen et non une finalité. Il s'agit, en substance, de corriger des injustices pour introduire la non discrimination des femmes ; la finalité étant le développement de tous les segments de la société.

Il a précisé que le champ d'application de la loi vise les fonctions totalement ou partiellement électives pour lesquelles les dépôts de candidatures doivent respecter la Parité Homme-Femme d'une manière absolue, quand il s'agit d'un nombre pair, la parité ne s'appliquant pas sur le chiffre suivant impair.

A la clôture des débats et avant le vote des articles du projet de loi, le Gouvernement a déposé un amendement portant sur l'article premier visant l'adéquation de celui-ci avec l'exposé des motifs. Il s'agit d'intervertir les adverbes totalement et partiellement.



Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Le projet de loi n°10/2010 amendé instituant la Parité absolue entre Hommes et Femmes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives soumis à vos Commissaires a été adopté à l'unanimité. Ils vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève de votre part aucune objection majeure.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Non !

Chers Collègues avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Thiamba SECK

Demba DIOP

Abdoulaye BABOU

La parole est à notre Collègue Thiamba SECK.

### **MONSIEUR THIAMBA SECK**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

C'est tout simplement l'autorisation de forme à la page 3, deuxième paragraphe : « Invité à défendre le projet de loi, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux a rappelé que la Convention des Nations-unies du 7 décembre et le protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme du 11 juillet 2003 supprimant toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tous ratifiés par le Sénégal », c'est une question d'accord parce que c'est la Convention et le Protocole qui sont ratifiés donc ce serait du masculin pluriel au lieu du féminin pluriel, jusqu'à présent le masculin l'emporte sur le féminin en grammaire.



Et dans le dernier paragraphe, toujours à la page 3, « ainsi dira-t-il » le « t » euphonique qui explique la prononciation est toujours encadré, il y a un tiret avant et après le « t ».

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Demba DIOP.

**MONSIEUR DEMBA DIOP**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais que le Gouvernement et nous échangions sur la formulation, ou le style grammatical entre l'exposé des motifs et le rapport. C'est le même paragraphe, paragraphe 2 page 3 qui, à mon avis, n'est pas conforme à l'exposé des motifs. Il est vrai que nous n'avons pas une responsabilité sur l'exposé des motifs, mais je pense que, quand il y a un problème de grammaire, on peut le soulever. Alors, je voudrais qu'eux et nous s'accordent pour savoir si c'est la Convention des Nations-Unies qui établit « la responsabilité des Gouvernements à la mise en œuvre des mesures visant à » ou bien s'il s'agit bien de la Convention et du protocole qui est annexé à la Charte africaine.

Dans l'exposé de motifs, on nous a dit que c'est la Convention qui établit la responsabilité, alors que le protocole porte sur les formes de discrimination, ce qui est différent de ce qui a été rapporté ici. Je crois que j'avais soulevé la question, je ne sais pas s'il y a eu une réponse, en tous cas cela n'apparaît pas dans le texte.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

Il s'est désisté.

Madame le Rapporteur ?

## **MADAME LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président, c'est bien noté.

Quant à l'autre question, c'est Monsieur le Ministre d'Etat qui devrait peut-être y répondre.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

## **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Monsieur le Président, je n'ai pas d'observations particulières, sinon nous prenons acte des observations qui sont bien notées.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je signale, en passant, qu'il vous est distribué un projet d'amendement déposé par Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice que nous examinerons en temps utile.

Mesdames, Messieurs, on vient de nous signaler la présence parmi nous de personnalités dont :

Madame Aminata TALL, Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

Madame Awa NDIAYE, Ministre d'Etat ;

Madame Innocence Ntap NDIAYE, Ministre d'Etat ;

Monsieur Babacar GAYE, Ministre d'Etat ;

Madame Aminata LO DIENG, Ancien Ministre ;

Madame Awa Guèye KEBE, Ancien Ministre ;

Madame Maïmouna KANE, Ancien Ministre ;

Madame Aminata Mbengue NDIAYE, Ancien Ministre ;

Madame Mata Sy DIALLO, Ancien Ministre ;

Madame Fatou Binetou Taya Ndiaye, Ancien Ministre ;

Madame Safiétou NDIAYE, Ancien Ministre ;

Madame Soukeyna Ndiaye BA, Ancien Ministre ;



Madame Mariama Touré THIAM;

Madame Fatou Kiné Diop SEYE, Présidente du COSEF;

Madame Marie Delphine NDIAYE, Présidente de l'Association des Juristes;

Madame Fatou Sarr SOW, du Focus des Femmes pour le Soutien à la Parité;

Madame Abibatou NDIAYE, de la FAFS;

Egalement la présence remarquée et massive de nos collègues Sénatrices et Sénateurs ainsi que plusieurs membres du Conseil Economique et Social.

J'en ai oublié, mais au fur et à mesure qu'on me donnera la liste des personnalités qu'on aurait oubliées, nous corrigerons, bien sûr. Merci.

Ah oui ! Il y a aussi parmi nous :

Madame Ndèye Khady DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de la Famille ;

Madame Fatou Gaye SARR, Ministre de l'Agriculture;

On vient de me signaler également la présence de :

Madame Khady Fall TALL, Présidente de l'AFAO;

Madame Fatou Bineta MANGARA de la CNTS;

Madame Khady Diop AMAR de la RTS;

Et Madame Oumou Kaltoume SARR de la RADDHO;

Madame Mariama Touré THIAM, est la 1<sup>ère</sup> Présidente du COSEF, je n'avais pas besoin de décliner sa fonction parce que tout le monde la connaît.

Mme Awa Dia THIAM, ancien Ministre;

Mme Khady AMAR, Présidente des Femmes de la RTS;

Mme Aïssatou Dieng SARR;

Mme Fatou GASSAMA;

Mme Awa Fall DIOP, Ancien Ministre;

L'Amicale des Femmes de l'Assemblée nationale;

Mme Awa Diop LEYE de L'UFPE;

Il n'y a pas beaucoup de personnalités hommes j'ai l'impression ? Il n'y a que M. Babacar GAYE sur la liste pour le moment.

### Discussion générale

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Quels sont les Collègues qui souhaitent prendre la parole ?

Voici la liste des orateurs :

Awa DIOP  
Seynabou WADE  
Ibra DIOUF  
Khadidiatou SY  
Seydou DIOUF  
El Hadji Malick DIOP  
Néné Marème KANE  
Mame Bousso SAMB  
Iba Der THIAM  
Aïssata COULIBALY  
Oumar NDOYE  
Ndéye Fatou TOURE  
Thiamba SECK  
Mously DIAKHATÉ  
Lamine DIA  
Oumou SOW  
Ndéye Bakhaw NDIONGUE  
Khadidiatou DIEDHIOU  
Aliou DIA  
Ndiawar TOURE  
Amadou Ciré SALL  
Aïssatou Mama KANE  
Moussa NDIAYE  
El Hadj Wack LY  
Aminata SALL  
Amadou Ndiaye LÔ  
Aïda GAYE  
Adama SOW  
Demba DIOP  
Fatou DIOUF  
Fatou SOW



Moussa CISSE n°1  
Moussa NDIAYE  
Métou BA  
Moussa DIAO n°2  
Thierno Oumar SY  
Ami Diallo DIOUF  
Samba Diouldé THIAM  
Maréme Guéye GASSAMA  
Moussa CISSE n°2  
Oumar SANE  
Amath CISSE  
Ousmane BA  
Ousmane GUEYE  
Amadou DIA  
Pape Dib SARR  
Amadou KÂ  
Amadou DIARRA  
Oumar Kassimou DIA  
Amette Saloum BOYE  
Ndéye Gaye CISSE  
Tafsir THIOYE  
Fatou Youssouf AÏDARA  
Khadim TABET  
Sékou SAMBOU  
Masseck GUEYE  
Djiby CISSE  
Aminata DIALLO  
Adama KANE  
Youba SAMBOU  
Aïssatou MBODJ  
Astou Kane SALL  
Moustapha dit Djamil DIOP  
El Hadji Malick GUEYE  
Mor Maty SARR  
Aliou Aïdara SYLLA  
Mamadou DIALLO n° 1  
Aly LO  
Moussa SY  
Yakharé DIOP  
Doudou WADE

La liste des orateurs est close.

Je donne la parole à notre collègue Awa Diop.

### **MADAME AWA DIOP**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues

... (Intervention en wolof)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je vais donner la parole au Président Doudou Wade pour qu'il annonce ce qu'ils ont trouvé entre les Groupes parlementaires et les Non-inscrits.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Présidents,

Très chers Collègues,

Vous savez que c'est simplement par notre Règlement intérieur que nous pouvons faire un débat organisé avec un timing bien précis. Mais, pour la circonstance et pour le nombre de femmes que cette circonstance a mobilisé à l'annonce tout de suite de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ; pratiquement, toutes les femmes du Sénégal qui ont eu à occuper des fonctions importantes de l'indépendance à maintenant sont présentes parmi nous dans cette salle et sont de cœur avec nous. Pour ces raisons, nous avons voulu que ce débat soit ouvert et qu'on puisse laisser les gens s'exprimer. Il appartiendra à Monsieur le Président de faire la police de la salle. Nous avons convenu avec le groupe de la minorité et les non-inscrits de favoriser dans chaque groupe un certain nombre d'orateurs pour leur permettre de mieux s'expliquer pour la circonstance. Et nous avons aussi convenu d'insérer les non-inscrits 4 ou 5 dans le groupe minoritaire et 8 dans la majorité. J'ai transmis le document à Monsieur le Président.

Je vous remercie très chers collègues de votre aimable compréhension.



## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Ils nous ont donné une liste sur laquelle ils se sont accordés. 5 minutes sont accordées à ceux qui sont choisis par les groupes.

Il s'agit pour les non-inscrits de :

Ndéye Fatou Touré  
Mously Diakhaté  
Pour la minorité de :  
Aïssata Coulibaly  
Oumar Kassimou Dia  
Alioune Dia  
Amette Saloum Boye  
Pour la majorité:  
Iba Der Thiam  
Awa Diop  
Mame Bousso Samb  
Oumou Sow  
Marème Guèye Gassama  
Néné Marème Kane

Voilà, ceux-là ont droit à 5 minutes ; pour les autres, on reste à 3 minutes.

La parole est à Seynabou Wade, pour 3 mn.

## **MADAME SEYNABOU WADE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

... (Intervention en wolof)...

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Ibra Diouf Niokhobaye pour 3mn.

## MONSIEUR IBRA DIOUF

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais saluer Messieurs les Ministres d'Etat, l'ensemble des collègues présents, mais également ce décor assez riche, pour vous dire donc qu'on est heureux aujourd'hui d'être devant le peuple sénégalais, parce qu'il s'agit du peuple sénégalais.

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire que la promotion des droits des femmes, depuis l'indépendance, a connu trois étapes. D'abord avec Senghor, nous avons adopté le Code de la famille. Avec le Président Abdou Diouf, la loi de 99 qui criminalise l'excision et les violences faites aux femmes. Je pense que si les deux premiers temps ont connu une évolution disons arithmétique, avec Abdoulaye Wade c'est une évolution géométrique, tellement des pas de géant ont été faits : la Constitution de 2001, l'ouverture vers les services militaires et paramilitaires, les services de pompiers mais également l'instauration de la parité au niveau de l'Union Africaine, au niveau de la CEDEAO également. Cela marque la volonté d'un homme qu'il faut saluer à sa juste valeur. Les femmes aujourd'hui doivent être fières d'avoir un Chef d'Etat comme le Président de la République. Je n'ignore pas ce qui a été fait, mais Abdoulaye Wade... **(Passage en Wolof)**... Parce qu'on ne peut pas développer un pays en s'arc-boutant uniquement sur les hommes. Les femmes sont également un vivier extrêmement important au point de vue développement.

Je voudrais ajouter, Monsieur le Président, que, aujourd'hui, il y a des défis qui sont devant nous. C'est le défi de formation, de renforcement des capacités des femmes, de maintien des filles dans les écoles, de la promotion de l'Université, etc. Si cela est fait, il va s'en dire que nous irons vers un développement durable.

Je vous remercie.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

La parole est à notre collègue Khadidiatou Sy.

## MADAME KHADIDIATOU SY

Merci, Monsieur le Président.



Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Honorables Députés,  
Mes chers Collègues,

Ce projet vient à son heure, depuis la revendication des pionnières, je veux nommer Rose Basse, depuis toutes les autres femmes impliquées dans la politique, depuis toutes les militantes appartenant à différentes sensibilités politiques. Depuis les pionnières jusqu'à ce jour mémorable, un long chemin a été fait.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point de franchir une étape décisive et cela nous le devons à la lucidité politique d'un homme qui, depuis toujours a inscrit son combat politique dans la vision nouvelle de la place et du rôle de la femme dans notre société. Cette vision, il l'a inscrite dans la nouvelle société qui se construit et qui est porteuse d'espérance parce qu'elle aura longtemps donné à la femme le droit d'être une femme.

Honorables députés, voici venu le moment d'une intense réflexion sur les grands enjeux de l'heure, une réflexion qui passe par l'impérieuse nécessité de travailler à une avancée encore plus significative des droits et de la situation de la femme dans notre pays.

Cette loi révolutionnaire soumise à notre examen est un moyen et nous ne pouvons que la voter. Ensuite, nous devons nous ceindre les reins pour travailler à son application effective. Les débuts d'application seront difficiles, mais nous ne pouvons pas ne pas nous impliquer. Nous devons déjà, en tant que femmes députés, femmes élues, travailler et arriver à l'objectif que nous avons toujours visé et je suis persuadée que c'est en forgeant que l'on devient forgeron.

Nous allons contourner les difficultés tout en surmontant les obstacles, cette obligation passe par un accompagnement et un renforcement de nos capacités de manière permanente. Un long processus de maturation nous a conduit à ce stade, cette loi est le résultat de la reconnaissance généreuse, par le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, du bien fondé des revendications de toutes les femmes.

Je vous remercie.



## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Seydou Diouf.

## **MONSIEUR SEYDOU DIOUF**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Très chers Collègues,

Je voudrais, en ce jour historique, rendre hommage à toutes ces femmes sénégalaises. Et, remontant l'histoire, on pense à des femmes, de grandes dames qui ont participé au combat pour l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale. Je pense à une dame comme Rose Basse, à Thioumbé Samb, etc. Bien sûr, à toutes ces contemporaines de la vie politique et de la vie sociale tout court qui tous les jours concourent au développement de ce pays, je voudrais vous rendre hommage et relever quelques objections qui ont été faites sur le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui. Certains ont présenté la parité comme étant contraire à l'égalité, je pense que c'est ne pas connaître la parité, c'est en réalité l'égalité concrète, c'est une égalité concrète de droits et d'obligations qui peuvent souvent être assortis de contraintes ou de sanctions et c'était extrêmement important de partir de ce postulat, puisque simplement l'histoire nous a renseigné qu'on laisse l'universalisme formel et abstrait dire qu'on est tous égaux.

L'accès aux responsabilités des femmes a toujours contrarié et c'est pourquoi il était temps de légiférer pour y arriver et dans tous les pays du monde, où on cite ou on apprécie le niveau de représentation des femmes, je prends le cas de la Suède, c'est parce que deux éléments combinés ont permis à la Suède d'être premier pays européen en matière d'application de la parité : c'est un scrutin de liste proportionnelle intégrale, mais c'est également l'instauration d'une parité intégrale. Et, si on regarde de plus près le cas de la France, là où la parité intégrale a été instaurée, notamment sur les Conseils municipaux et les Conseils régionaux, nous avons des niveaux de représentation des femmes qui avoisinent les 50%. En revanche, dans les Conseils généraux ou les Communes de moins de 3500 habitants, le niveau de représentation des femmes avoisine 11 à 20%, cela veut dire qu'en la matière, il faut légiférer pour contraindre, pour que le pays puisse avancer et pour que les femmes soient bien représentées.



Maintenant, l'autre objection, c'est sur le problème de la compétence. Mais sur ce plan, je n'ai aucun doute que la parité ne signifie pas mettre de mauvaises femmes à des postes qu'il ne faut pas leur faire occuper. Les femmes sont compétentes et aujourd'hui, si on regarde les résultats scolaires dans l'élémentaire, dans le secondaire, tout comme dans l'Enseignement supérieur, on ne peut pas dire que les garçons font de meilleurs résultats que les filles. On légifère pour aujourd'hui, on légifère pour demain, pour permettre à cette génération de jeunes filles intellectuelles, talentueuses et compétentes de pouvoir accéder à des niveaux de responsabilité.

Je termine pour dire que, assurer la représentativité des femmes dans les Conseils, c'est une bonne chose, mais je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'aller vers la réforme des modes de désignation des exécutifs au sein des Institutions parce qu'il ne servira à rien d'avoir une Assemblée plénière, organe délibérant, représentatif des femmes et ne pas avoir la même représentativité au niveau des exécutifs qui sont les véritables lieux de pouvoir.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue El Hadji Malick Diop.

#### **MONSIEUR EL HADJI MALICK DIOP**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Pour la circonstance et pour le contexte, mon introduction et ma conclusion se confondent, parce que liés par un simple principe de droit : nécessité fait loi. Aujourd'hui, l'apparition d'un problème de représentation ou de représentativité des femmes a généré une volonté politique pour le résoudre avec l'approbation et le vote de cette loi.

Le présent débat sur la parité s'inscrit dans le processus continu d'humanisation et de dénaturalisation des construits culturels et socio-politiques. Le même processus qui a conduit à l'avènement de la démocratie et qui fait que chaque jour, des aspirations et des besoins

nouveaux dont la satisfaction appelle un travail social, culturel, économique et politique soutenu et porté par les différents acteurs de chaque moment dans une synergie sans faille. Ce serait occulté la question, ignoré le soubassement même du débat sur la parité que de vouloir la réduire à la simple représentation égale des femmes et des hommes dans les différentes instances de décision et dans les différentes structures de production économique et autres.

La question, Monsieur le Ministre d'Etat, est donc de savoir comment mettre à contribution les femmes pour relever les nombreux défis politiques, économiques et sociaux qui nous interpellent et qui se fondent sur les droits humains les plus fondamentaux d'où tirent leur légitimité, toutes les politiques de développement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi, se posent comme des obligations pour les Etats, les Gouvernements, les Collectivités locales et les Collectivités territoriales.

La formation, le renforcement des capacités des femmes n'ont que commencé à faire récemment l'objet de politiques et de programmes spécifiques, d'où la nécessaire amélioration qualitative et quantitative de ces programmes. Il est question aujourd'hui d'appuyer les femmes à se libérer du joug de l'ignorance et des autres formes d'handicaps qui expliquent leur position et leur situation non enviable, mais aussi de créer le mécanisme institutionnel devant porter et opérationnaliser la discrimination positive qu'il faut promouvoir à l'égard des femmes pour inverser la tendance actuelle.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Néné Marème Kane.

### **MADAME NENE MAREME KANE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les invités,



J'insiste beaucoup sur nos éminents invités parce que je ne peux pas tous les citer, mais nous sommes heureux de vous recevoir aujourd'hui.

Nous voici donc entrés dans l'histoire ainsi que le disait André Malraux, inamovible Ministre d'Etat aux Affaires culturelles du Général de Gaulle, et inoubliable auteur de la *Condition humaine* et de *L'espoir*, à l'ouverture du premier Festival des Arts Nègres à Dakar en 1966.

Voici que, pour la première fois, un homme prend entre ses mains périssables le destin de tout un Continent.

Voilà que nous aussi, et dans cette même salle où ces paroles furent dites, nous allons entrer dans l'histoire, et nous allons le faire par la grâce d'un homme doté de mains tout aussi périssables qui entend, non pas prendre en main le destin d'un Continent, mais bien la moitié de l'humanité : la gent féminine. Nulle part au monde des avancées aussi gigantesques n'ont pu être faites. Frilosité des hommes politiques, des femmes aussi, par peur des responsabilités pour les premières, par peur de concurrence pour les dernières. Il aura fallu un homme intrépide et courageux, pour que cela se fasse ici au Sénégal, par la grâce de Dieu et du Président de la République Maître Abdoulaye Wade qui par là est entré au panthéon de l'humanité, car pour ce qui est de l'histoire, il y a longtemps qu'il y est déjà de par ses combats pour la liberté, la démocratie et l'unité africaine.

Chères sœurs, l'histoire passant, la balle reste dans notre camp, c'est-à-dire, c'est à nous qu'il appartient d'agir maintenant pour défendre et illustrer ce que le Président de la République vient de mettre entre nos mains. Il est bien beau de légiférer, mais il ne faut jamais oublier que ce qu'une loi peut faire, une autre peut le défaire, c'est la raison pour laquelle il nous faut redoubler d'effort, pour mériter véritablement toute la confiance qui vient de nous être accordée. Que nous soyons des villes, de la campagne, des Institutions de la République, des secteurs formels ou informels, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la gouvernance moderne repose sur la participation de toutes les couches de la société, en particulier celle des femmes généralement exclues jusqu'ici, et conditionne le développement durable et la réalisation des objectifs du millénaire qui nous sont si chers.

Il est ainsi indispensable de prendre en compte la moitié de la population du Sénégal dans l'édification, la transformation socio-économique et la construction de la nation.



Chers frères et sœurs, en relevant ces défis, je vous exhorte tous à prendre en priorité, juste après le vote de cette loi, le combat contre toutes les formes de violence faite aux femmes, notamment les viols récurrents, les mariages précoces ou forcés, les femmes battues parmi tant d'autres, pour donner encore plus de sens à notre participation effective.

Pour cela, il nous faudra beaucoup de courage, de détermination et de sens des responsabilités, afin d'assumer notre participation au développement économique, social et culturel de ce pays puisque désormais nous co-gérons avec nos frères, nos époux, nos fils, grâce en soit donc rendue au Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, que toutes les femmes du monde nous envie aujourd'hui d'avoir comme leader.

Je voudrais ajouter pour marquer la solennité du jour : fait à Dakar, le 14 mai 2010, l'an 1 de la parité Homme-Femme, je devrais dire la parité universelle, parce que c'est la première fois au monde que cela va avoir lieu.

Merci, je voudrais aussi dire quelques mots en pulaar... **(Passage en pulaar).**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Mame Bousso Samb pour 5 mn.

### **MADAME MAME BOUSSO SAMB**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Madame et Monsieur les Ministres d'Etat,

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Honorables Collègues,

Honorables Invités,

Chères Sœurs,



Permettez-moi, Monsieur le Président de saluer et de me réjouir de cette séance historique que les femmes de notre pays, toutes obédience confondues, la population sénégalaise, les populations de la sous-région aujourd'hui vont marquer d'une pierre blanche dans les annales de notre histoire.

La volonté politique d'un homme, Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade est indéniable par ce geste, par cet acte. Depuis quelques semaines, il rassure et nous arme, il l'a fait pour notre pays, pour toutes les femmes, pour tous les hommes. Il faut y croire. La parité c'est un enjeu de développement. Les femmes de notre pays ont demandé d'accéder aux instances de prise de décisions ; par le vote de cette loi nous franchissons une étape décisive de notre combat mené depuis l'indépendance. Nous sommes, nous les femmes, interpellées, mais vous aussi les hommes, à assumer cette parité, mais avec tout le monde. Nos collègues, nos frères, nos époux, nos leaders, nos sœurs, toutes les sensibilités. C'est un défi à relever pour léguer aux générations futures les acquis de notre lutte.

Le Président promulguera la loi. Nous sensibiliserons, nous plaiderons pour les hésitants ou ceux qui hésitent encore. La parité n'est pas déstabilisatrice de notre société équilibrée, elle nous donnera un outil précieux de participation démocratique. Nous devons donc nous constituer nous les femmes ; avec 52 %, cette composante importante de notre population va être impliquée et va jouer son rôle correctement. Nous la mènerons sans exclure personne, dans les foyers les plus reculés, au niveau des leaders politiques, au niveau des leaders religieux, au niveau des artistes, au niveau de jeunes... **(Suite intervention en wolof).**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est au Professeur Iba Der Thiam pour 5 minutes.

### **MONSIEUR IBA DER THIAM**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Nous sommes les témoins privilégiés et les acteurs enviés d'un



événement assurément historique. Ce jour sera, en effet, marqué d'une pierre blanche dans l'histoire du Sénégal, de l'Afrique et du monde.

La loi sur la parité inscrit notre pays et son Président dans la ligne des dignes continuateurs de ceux qui dès 1236 avaient inscrit le rôle majeur des femmes dans la vie nationale, dans la Charte du Kouroukan Fougan qui a été adoptée au sein de l'empire du Mali. Dans les années qui ont précédé, le leadership féminin s'est incarné à travers l'expédition que la reine Hatchepsout avait envoyée dans les pays de Pount, mais aussi à travers le leadership d'Anne Zingha, de Dona Béatrice, mais aussi à travers ces femmes absolument symboliques de notre univers historique que sont Ndiëmbët Mbodj, Ndaté Yalla, mais aussi Koumba Dianké. Je peux citer aussi des femmes aussi prestigieuses que Soukary Camara, Elisa Diop, Sylvie Camara, Fatou Gueye, Rose Basse, Caroline Faye, Marie Anne Souaï, Aminata Sarr, Thioumbé Samb, Marianne d'Erneville, Adja Arame Diène, Fatou Sow Diagne, Marie Angélique Savane, Maïmouna Kâne, Awa Diop, Aminata Tall, Mame Bousso Samb, Aminata Mbengue Ndiaye, Mariëma Touré, Rokhy Gassama, mais aussi Woré Gana Seck, Aïda Mbodj, Ndéye Khady Guéye, je pense aussi à Innocence Ntap, Mata Sy Diallo, à Ndéye Gaye Cissé, etc., je n'ai pas oublié ces femmes particulièrement vibrantes que sont ces mères symboliques, celles qui ont nom Adama Thiam, Fawade wélé, mais aussi Mame Diarra Bousso. C'est toute cette histoire à la vérité que ce texte aujourd'hui prend en compte, pour donner à la femme toute sa dignité, toute son importance, toute sa place dans la société.

Il y a eu depuis l'indépendance 22 modifications de la Constitution qui ont constitué des avancées significatives dans la voie de la promotion de la femme, mais aucune d'elles n'a été aussi loin que la loi que le Président Abdoulaye Wade met à notre appréciation. Mais déjà, depuis 1960, des pas avaient été faits à travers la Constitution de 1901, à travers l'introduction de la parité au niveau de l'Union africaine, à travers la loi sur la parité au Sénégal avant les élections de 2007, à travers la place renforcée des femmes à l'Assemblée nationale, au SENAT, au Gouvernement, dans l'administration, aux fonctions de Premier Ministre, aux fonctions de Ministres d'Etat, aux fonctions de Ministres, aux fonctions de Présidents de Conseil constitutionnel, du Conseil national de régulation de l'audiovisuel, de l'APIX, à travers le projet de l'accès des femmes à la gendarmerie, à la police, à la douane, dans la diplomatie, dans le commandement territorial, à travers l'affirmation du cursus féminin, dans le concours général, dans l'art, dans la couture, dans la musique, dans la littérature, à travers la place que les femmes occupent dans l'accès à l'école depuis 2000.



La loi que le Président Wade nous soumet, aujourd'hui, est une loi qui place notre pays, je le dis sans mesurer mes mots, à la première place de l'humanité démocratique. Le Sénégal reste aujourd'hui plus que jamais un pays pionnier qui ouvre la voie aux autres peuples africains. C'est pourquoi je dis que jamais le Sénégal n'a connu un moment d'émotion aussi intense, d'unité nationale aussi forte, de solidarité inter-générationnelle aussi soudée, de solidarité fraternelle aussi confiante et aussi sereine, de solidarité, d'unité, d'entente, de collaboration entre les différentes catégories sociales d'une telle amplitude.

Oui ! Mesdames et Messieurs, je suis profondément convaincu que nous sommes les acteurs et les témoins d'un moment extrêmement historique.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup, professeur.

La parole est à notre collègue Aïssata Coulibaly pour 5 minutes.

### **MADAME AISSATA COULIBALY**

... (Intervention en wolof)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à notre Collègue Oumar Ndoye pour 3 minutes.

### **MONSIEUR OUMAR NDOYE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Messieurs, Mesdames les Ministres d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Je voudrais féliciter le Président de la République, féliciter le Président Mamadou Seck, féliciter les femmes qui ont toujours accompagné le Président dans cette voie- là, je veux juste citer Awa Diop et Aminata Tall et toutes les autres et féliciter le collectif des femmes parlementaires et Fatou Youssouf Aïdara à sa tête.

C'est un jour historique, l'Assemblée ne vote que de bonnes lois, mais il faut convenir qu'il y a de très bonnes lois et nous avons eu à voter ici, des lois sur le VIH-SIDA, le Droit des Handicapés, l'Esclavage et la Traite Négrière, et aujourd'hui la Parité.

Il y a 48h, nous étions à Kinshasa, lors de l'Assemblée régionale des Parlements africains et quand le Président Mamadou Seck a annoncé à l'Assemblée que le Sénégal allait voter cette loi, les femmes de manière spontanée, se sont mises debout pour acclamer. Mais, cette victoire, les hommes un peu hésitants, surpris ont quand même finalement rejoint les femmes dans une excellente solidarité, et ces femmes ont demandé au Président Mamadou Seck d'aller voir le Président Abdoulaye Wade pour qu'il soit l'avocat des femmes africaines et que Maître Wade puisse plaider auprès des autres chefs d'Etat pour qu'ils arrivent effectivement au même projet de loi. Encore le leadership est vraiment de Maître Abdoulaye Wade, que nous saluons.

Je voudrais aussi dire Monsieur le Ministre d'Etat, peut-être, quelques mots pour vous remercier d'abord, d'avoir pris en compte toutes nos préoccupations. Parce que nous avons des préoccupations concernant l'alinéa 2 de l'article premier, de même que ce mot « immédiatement », vous avez tout accepté et nous vous en remercions.

J'ai juste peut-être encore une petite chose à ajouter : quand je regarde l'article 4, le deuxième alinéa dit : « elle abroge toute disposition contraire », mais c'est le « elle » qui me dérange un peu, et je me suis demandé que remplace le « elle », normalement elle devait pouvoir remplacer la présente loi, mais au niveau de l'alinéa 1, la présente loi n'est pas le sujet, le sujet c'est la présente loi et ses décrets donc, « elle » ne peut pas remplacer cette présente loi, donc, j'aurai préféré effectivement voir plutôt : la présente loi abroge toute disposition contraire et sera appliquée comme loi de l'Etat. Je crois que ce sera un peu plus conforme, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Pour terminer, je voudrais juste dire vive les femmes ! Vous êtes tellement belles, tellement pertinentes, tellement professionnelles que, quand les hommes vous voient comme le dit Doudou Wade, ils ont envie de tout vous donner, donc, on vous donne tout.

Merci.



## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à Ndèye Fatou Touré pour 5 minutes.

## **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice,

Monsieur le Ministre en charge des Relations avec les Institutions,

Mesdames les Ministres de la femme, entrepreneuriat féminin, micro-finances et de l'agriculture et Collaborateurs,

Chers Collègues,

Nous voici réunis ce matin, en ce jour mémorable, plein de souvenirs et de symboles où la parité homme-femme va être instituée dans notre pays. Le pays de Djëmbët Mbodj, le pays de Ndaté Yalla, le pays de Niakhana Bigué et de Kodou Bigué, le pays d'Aliou Sitoé Diatta pour ne citer que celles là. Mais, le pays également de Madame Maïmouna Kâne ici présente, la doyenne des Ministres, magistrat qui à côté de ses consœurs telles que Mame Madior Boye, femmes juristes et non juristes se sont évertuées dans un long mouvement et dans un processus qui a démarré avant l'indépendance. Il a été cité ici tout à l'heure plusieurs noms, Caroline Diop, Thioumbé Samb, etc., je suis très émue de parler devant les femmes du COSEF ici présentes, mais aussi devant les femmes rurales, devant Fatou Badiane de Këyi derrière Kaffrine, etc. je suis très émue aujourd'hui de devoir voter une loi qui va permettre un égal accès des femmes à la prise des décisions, aux instances de prise de décisions dont la première sera l'Assemblée nationale.

C'est vous dire que j'ai une pensée pieuse à l'égard de ces femmes qui, avec beaucoup de tact et d'intuition, beaucoup de stratégies innovantes et salvatrices pendant la colonisation, avant l'indépendance et pendant l'indépendance, se sont évertuées à se faire entendre. Pour quoi faire ? Pour prendre part, sans obstacles, au sens de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, du protocole de Maputo, pour ne citer que ces instruments, sans entraves aucunes, sans obstacles, sans embuches ; pour prendre part à la vie économique, à la vie sociale, à la vie culturelle, à la prise de décisions de très haut niveau : Assemblée nationale, Conseil rural,



Conseil régional, Conseil municipal ; Pour faire en sorte que la dignité de cette composante de l'humanité puisse être prise en compte. La Parité, c'est une levée d'obstacles, c'est une porte qui est enfoncée et nous saluons aujourd'hui que cette porte là, que la voix des femmes, de ces femmes -là, dont la liste est tout à fait longue et qui ne se limite pas aux femmes sénégalaises, ni africaines, mais dans le monde : Finlande, Rwanda, partout dans le monde, que ces femmes-là puissent prendre part au même titre que les hommes à la prise de décision. Pour faire quoi ? Pour pouvoir participer à l'agriculture, à la production agricole ; pour faire en sorte que tout le monde accède, sans entraves, sans discriminations, sans exclusions, sans restrictions, à la production et assure la sécurité alimentaire comme l'avait préconisé Aline Sitoé Diatta en Casamance dans les années 1920 à 1941.

J'aurais souhaiter que cette parité soit immédiatement en vigueur et vous vous rendrez compte que dans cette salle et en dehors de cette salle, à l'intérieur du Sénégal, comme dans la Diaspora, vous avez des femmes qui peuvent aujourd'hui instaurer sans délai un dialogue politique fondé sur le respect mutuel de tous les acteurs, en vue de mettre en place, de manière consensuelle, les mécanismes qui vont permettre à tous les Sénégalais, dans un avenir proche, de choisir ceux-là même qui vont diriger les affaires. C'est une manière de promouvoir une gouvernance participative... **(Passage en Wolof)**...

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Exceptionnellement, je vous autorise !

#### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

... (Suite intervention en Wolof)

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Thiamba Seck.

#### **MONSIEUR THIAMBA SECK**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,



Mesdames les Ministres,

Chers Collègues,

Monsieur le Président, je crois qu'il faut qu'on revienne à l'importance aussi de la femme, après l'approche historique de Monsieur le Professeur Iba Der Thiam dans nos sociétés, où la femme a eu une place extrêmement importante, surtout dans les sociétés matrilineaire comme les sociétés sérères.

A travers mes lectures, je lisais dans Soundjata ou l'Epopée Manding, le griot qui se présente et qui dit « c'est moi Diéli Mamadou Kouyaté fils de Bintou Kouyaté et de Diéli Kendian Kouyaté ». En se présentant, il donne le nom de sa mère ensuite le nom du père qui vient pour expliquer l'importance de la femme dans certaines sociétés africaines, surtout dans ces sociétés dites matrilineaires.

Pour en venir, Monsieur le Président, à la parité, nous avons beaucoup entendu ces derniers temps, par nos senseurs spécialistes et donneurs de leçons, qui disent que le débat sur la parité est dangereux, qui disent qu'il faut laisser une sélection naturelle, qui disent que la parité ne saurait être une discision unilatérale du Président de la République, que le Président de la République devait convoquer le corps électoral pour un vote référendaire, etc.

Mais, nous n'irons pas loin, nous comprenons le mot parité par le sens que lui donne le dictionnaire, c'est-à-dire une égalité. Cette parité pour les femmes, c'est trois égalités. C'est une égalité arithmétique, c'est une égalité dans le traitement, c'est une égalité de chance, voilà comment nous comprenons le mot égalité.

Et dans l'égalité dans le traitement, forcément il y a des mots qui sautent, discrimination, exclusion, inégalité, etc., dans le traitement et moi je pense que, fondamentalement, ce sont nous les hommes qui devons voter ce projet de loi pour être à l'abri, car si demain les femmes prennent le pouvoir nous seront à l'abri, parce que nous seront assurés d'avoir les 50% des postes.

Il faut envisager cela aussi, je dis bien que ce sont nous les hommes qui devons voter, parce que si les choses changent demain au moins nous seront assurés d'avoir 50% des postes électifs.

Monsieur le Président, je vais terminer, pour encore les parlementaires réticents, pour l'opinion en général, nos autres contempteurs et détracteurs, nous disons solennellement que ce jour est un jour comme tous les autres jours, mais ce jour verra ce qu'un autre n'aura jamais vu.

Nous voterons ce projet de loi, nous ne serons pas impressionnés par un terrorisme verbal, nous ne serons pas perturbés par un verbalisme gauchisant, nous ne serons pas effrayés par un juridisme creux enrobé dans une phraséologie creuse.

Monsieur le Président, j'avais voulu dire ceux- là : n'en déplaise aux forces rétrogrades et conservatrices.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mously Diakhaté, pour 5 minutes.

### **MADAME MOUSLY DIAKHATE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Honorables Députés,

... (Intervention en wolof)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre Collègue Lamine Dia pour 3 minutes.

### **MONSIEUR LAMINE DIA**

Merci, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,



Mesdames, Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre un hommage vibrant à toutes les Femmes du Sénégal, les Femmes d'Afrique et les Femmes du Monde, mais aussi au Président de la République Maître Abdoulaye Wade. C'est vrai que c'est un processus qui nous a conduit aujourd'hui à ce jour mémorable, mais c'est parce qu'aussi nous avons à la tête de notre pays, un homme qui a toujours fait de la discrimination positive en faveur des femmes, même dans sa formation politique. Il nous disait chaque fois qu'une femme représente trois hommes. On lui demandait : « Maître, pourquoi ? » Il nous répondait que la femme est mère, elle est épouse, mais elle est aussi éducatrice, gardienne des valeurs dans la maison.

Pour toutes ces raisons, je voudrais donc lui rendre un hommage vibrant.

Monsieur le Président, permettez-moi de dire le reste en wolof.

... (Suite intervention en wolof)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci. La parole est à notre collègue Oumou Sow.

### **MADAME OUMOU SOW**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice,

Madame le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Honorables Invités,

Nous voilà à nouveau dans cet hémicycle pour examiner ce projet de loi qui va marquer l'histoire politique de notre pays, car instituant la parité absolue homme-femme dans toutes les Institutions partiellement ou totalement électives. Une occasion pour moi de rendre un hommage mérité, d'abord à toutes ces vaillantes femmes issues de formations politiques diverses, ou bien de la société civile qui ont combattu jusqu'à la mort sans relâche pour un meilleur devenir de la femme sénégalaise.



Nous leur disons qu'il s'agit là d'une victoire à leur actif ; cependant, il faut le souligner, cette victoire n'aurait été possible n'eut été l'engagement sans faille et la volonté politique de la première personnalité de la République, initiateur de ce projet de loi, son excellence, Maître Abdoulaye Wade, longtemps baptisé l'avocat défenseur des droits des femmes.

A travers ce projet de loi très chers collègues, il faut retenir deux choses, d'abord, ce projet de loi sur la parité répond au souci de restaurer l'équité et la justice sociale à l'égard des femmes longtemps victimes de discrimination négative dans la société, soit du fait de l'histoire tout simplement, soit du fait de pesanteurs culturelles et religieuses.

Deuxièmement, il s'agit dès lors d'œuvrer pour plus de droits civils, économiques et politiques conformément aux engagements juridiques, régionales et internationales auxquels l'Etat du Sénégal a souscrit et relatifs aux droits humains en général et aux droits des femmes en particulier.

La deuxième chose, ce projet de loi relève de la vision politique que le Président de la République a du développement : placer la femme au cœur des actions et des efforts de développement pour l'atteinte des OMD d'ici 2015, parce qu'elles sont les plus nombreuses, parce qu'elles sont plus touchées par la pauvreté avec tout ce que ce mot comporte de déficit. Pour arriver donc à ces OMD, surtout en ce qui concerne l'OMD1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim, et l'OMD3 : promouvoir l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes, il faut inéluctablement arriver à vaincre la pauvreté des femmes en les mettant là où se prennent les décisions les concernant, c'est-à-dire à des postes stratégiques.

Cette analyse est d'autant plus soutenable que, si vous vous souvenez, honorables députés, je crois que c'était en 2007 ou 2008, le Chef de l'Etat à la face du monde, devant le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon, a pris le ferme engagement de travailler sans relâche à l'atteinte des OMD en misant sur les femmes.

Non ! Le Président de la République ne fait pas dans la diversion comme le pensent certains. Cette loi est une conséquence objective, une suite logique aux nombreux actes qu'il a posés, tendant à améliorer le statut juridique et l'environnement socio-économique des femmes.



A ceux qui pensent que cette loi est prématurée pour le Sénégal, que la parité absolue n'existe ni en Amérique, ni en France, ni au Japon, ni nulle part ailleurs, je rétorquerai qu'ils n'ont absolument rien compris, car nous ne sommes pas confrontés aux mêmes enjeux socio-politiques et économiques que ces pays-là.

Pendant que certains pays analysent et évaluent le coût du vieillissement des populations et réfléchissent sur les mécanismes de financement de ce coût, d'autres pensent à étendre l'assurance maladie à toutes les couches sociales etc., nous PMA (pays moins avancés), nous en sommes encore à la recherche de stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté. Il s'agit alors pour le Président de la République de trouver des solutions urgentes et percutantes, c'est-à-dire « **ay solution yuy dal** », de sortie de crise et d'amorce de l'émergence, ne pas emprunter les mêmes chemins qu'ont connus les autres, appuyer sur l'accélérateur en faisant preuve d'initiative et de créativité à l'instar de la GOANA qui a porté ses fruits après seulement 2 années d'expérience.

Faisant allusion aux rythmes auxquels les infrastructures voient le jour au Sénégal, c'était avant-hier lors de l'inauguration de la gare Maritime Internationale, j'ai beaucoup aimé une partie de son discours, là où il disait « certains pensent que c'est de l'audace », c'est de l'audace mais de l'audace réfléchie quand même. Tout ceci pour dire tout simplement que ce projet de loi, au-delà de ce devoir moral de rendre justice, est aussi un impératif de développement. Par conséquent, nous en appelons à l'engagement et à la volonté politique affirmée de tous les hommes. Thiamba Seck, honorable Député vous avez parfaitement raison de soutenir et faire triompher cette loi.

Il faut engagement et soutien sans lesquels rien d'efficace, rien de durable ne peut être réalisé. Que les hommes comprennent que c'est seulement parce que les forces féminines sont sous employées devant les nombreux défis à relever et qu'il y va de l'intérêt des uns et des autres, qu'à compétences égales, les chances soient égales. A l'égard des femmes que nous sommes, sans exclusion aucune, nous devons comprendre qu'il s'agit là d'un sacerdoce qui va peser sur nos épaules, qui va peser lourdement, d'ailleurs. Que nous puissions prendre réellement conscience de la place qui doit nous revenir dans la société, qui appelle à plus de responsabilités dans nos comportements, à plus de compréhension et de respect mutuels, en un mot, à plus de solidarité entre nous, car nous n'avons pas le droit de décevoir.



Une forte campagne d'information et de sensibilisation doit être menée surtout dans le monde rural où les valeurs culturelles et religieuses sont très vivaces. Que la parité ne soit pas perçue comme une menace à l'équilibre de la famille en remettant en cause l'ordre existant, mais une invite à une démarche participative de tous pour le bien-être collectif. C'est-à-dire que cette loi relève d'une meilleure gouvernance économique et politique parce que plus démocratique.

On devait, Monsieur le Ministre d'Etat, vous accueillir aujourd'hui en vous déroulant le tapis rouge avec la solennité qui sied, parce vous êtes porteur d'un projet de loi qui va sauver le Sénégal si certaines mesures sont prises.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Des parlements frères particulièrement ceux de la sous-région avaient manifesté le désir de nous envoyer quelques uns de leurs représentants. C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de vous annoncer la présence parmi nous de l'honorable Cissokho Fanta Diarra députée de l'Assemblée nationale du Mali. Je vous demande de l'applaudir.

### **[Vifs applaudissements.]**

Je vous signale également la présence de Madame Marie Madeleine Basse représentant l'Association des Femmes Catholiques du Sénégal.

Madame Bakhaw Ndiongue, vous avez la parole pour 5 minutes.

### **MADAME BAKHAW NDIONGUE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Honorables Invités,

Mes chers Collègues,



Nous le savons tous, Monsieur le Président, dans quelques instants, notre Institution, par le vote de la loi sur la parité, va écrire l'une des plus belles pages de son histoire.

C'est pourquoi, je voudrais d'emblée, m'associer à toutes et à tous ceux qui ont perçu la portée historique de cette belle initiative du Président de la République, Maître Abdoulaye Wade.

Au demeurant, Maître Abdoulaye Wade n'en est pas à son premier acte pour restituer à la femme sa dignité et sa fierté dans un environnement qui a toujours été marqué par l'exclusion et la précarité de sa situation. Mais, il faut reconnaître que cette loi sur la parité va au-delà de tout ce que nous pouvions espérer. C'est incontestablement une victoire sur l'enfermement idéologique, culturel et social dont les femmes ont été victimes durant des siècles. Il faut rendre un hommage mérité à Maître Abdoulaye Wade qui a su corriger ces injustices et même aller au-delà, en repositionnant la femme à la place qui doit être la sienne dans ce processus pour un Sénégal émergent. A la vérité, Maître Abdoulaye Wade aura été le plus grand avocat de la femme africaine, vu les nombreux actes majeurs qu'il a posés sur le plan national, comme africain avec l'application de la parité au sein de l'Union Africaine. Mais, il faut également saluer l'esprit de dépassement qui a animé nos honorables collègues, frères députés, qui ont su prendre de la hauteur et faire fi de leurs personnes, pour s'ouvrir aux réalités du monde qui a changé et qui continue de changer. Cette loi est aussi la leur et c'est heureux qu'ils aient pris conscience que le combat est commun et c'est ensemble, dans un respect mutuel, que les objectifs du développement qui nous sont si chers seront atteints.

Je voudrais m'adresser à mes sœurs, pour leur dire qu'un défi nous est lancé et qu'il nous appartient de relever ce défi et faire en sorte de ne pas décevoir les attentes de Monsieur le Président de la République.

Je voudrais demander aussi à tous mes collègues de voter à l'unanimité cette loi qui est une loi révolutionnaire.

M'exprimant en langue wolof, je dirai... (**Intervention en Wolof**)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Khadidiatou Diédhiou pour 3mn.



## **MADAME KHADIDIATOU DIEDHIOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Mesdames les Ministres d'Etat,

Monsieur le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur,

Mesdames les Ministres,

Honorables Députés,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais beaucoup me réjouir de la journée d'aujourd'hui, une journée très symbolique, hautement symbolique, je devrais dire ; une journée mémorable qui appelle à l'ordre du jour de nos travaux l'examen du projet de loi instituant la parité absolue entre Homme et Femme. Je voudrais infiniment m'en réjouir.

Je voudrais tout simplement rappeler, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'en 1789 lorsqu'on faisait la déclaration des droits de l'homme qui stipulait que les hommes naissent libres et égaux devant la loi. Déclaration qui venait mettre fin à une situation chaotique, à une situation où des hommes pouvaient décider du destin d'autres hommes, situation qui donnait à l'humanité une face inhumaine. Des hommes ont accepté de défendre la minorité opprimée, des hommes courageux, des hommes qui sont des visionnaires. Aujourd'hui, au Sénégal, nous assistons à un vote sur la parité, situation que les femmes ont longtemps demandée.

Elles ont longtemps réclamé justice et équité, les femmes ont longtemps réclamé une meilleure attention à leur égard. Elles l'ont demandé et le Président Wade l'a fait.

Je voudrais rendre hommage à toutes ces femmes qui se sont battues avant les indépendances au prix de leur vie, pour dire non, pour défendre leurs intérêts. Je voudrais rendre hommage à la femme d'aujourd'hui qui a réclamé beaucoup plus de justice, une meilleure



équité. Je voudrais aussi exprimer toute ma fierté à l'endroit du Président de la République.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à notre collègue Aliou Dia pour 5 minutes.

**MONSIEUR ALIOU DIA**

... (Intervention en Wolof)...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Ndiawar Touré, pour 3 minutes.

**MONSIEUR NDIAWAR TOURE**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord rendre grâce à Dieu de m'avoir donné cette opportunité de prendre la parole en une occasion aussi faste que celle qui nous réunit aujourd'hui.

Monsieur le Président, je disais à Awa Diop que si cela ne dépendait que de moi, aujourd'hui, les femmes n'allaient même pas prendre la parole. Elles devraient nous laisser, nous les hommes prendre en charge ce débat sur une loi aussi historique qui n'est pas une loi pour les femmes seulement, mais une loi pour les hommes et pour les femmes du Sénégal et de l'Afrique.

Chers Collègues, ce projet de loi qui nous réunit aujourd'hui est une initiative qui rappelle encore que le Sénégal est dirigé par un homme, animé par un idéal de justice sociale, qui aime purement et simplement son peuple. Ailleurs, les femmes déploient des efforts incommensurables

pour acquérir un minimum de droits. Au Sénégal, Maître Abdoulaye Wade qui a dès son accession à la magistrature suprême reconnu le caractère fondé de leur lutte pour plus de droits et engagé le combat contre la féminisation de la pauvreté, par la mise en place de mécanismes favorisant le renforcement de leurs capacités, ainsi que leur accès aux ressources et services leur permettant de sortir de la précarité cet homme ne cesse de multiplier les décisions pour satisfaire leur soif de participation. Avant son arrivée au pouvoir, la participation des femmes à la prise de décision au sein des institutions était une réalité certes, mais était minimale. Sous Wade, les femmes se sentent mieux, car il satisfait leur besoin en formation, crée des conditions d'éclosion de leurs talents, place sa confiance en elles et leur confie la responsabilité de jouer pleinement et efficacement leur rôle dans le développement du Sénégal et de l'Afrique.

A ceux qui l'ignorent encore, je dis que le débat sur les compétences des femmes est dépassé. Oui ! Ce débat est dépassé, car aujourd'hui elles sont chef de Gouvernement, chef d'entreprise, officier dans les corps militaires et paramilitaires, ministres, parlementaires, universitaires, mécaniciens, et j'en passe. Ce qui ne les empêche guère de rester d'excellentes épouses et mères de famille. La question que certains se posent donc à tort, celle de la reconnaissance de leurs compétences, n'est plus de mise.

Fort heureusement, en nommant des femmes à des stations qui jadis étaient la chasse gardée des hommes, Maître Wade ne cesse de nous dire, avec insistance, qu'on aurait tous tort de ne pas compter sur elles pour rendre le monde meilleur.

Chers collègues, les contempteurs de l'application de la parité homme-femme qui fondent leur argumentaire sur des réalités religieuses et culturelles, Monsieur Dia l'a dit, conférant une préséance de l'homme sur la femme, se trompent de débat. Oui ! le débat n'est pas là ! La parité absolue homme-femme ne signifie pas confrontation absolue, mais complémentarité absolue homme-femme. A ceux qui pensent que pour y parvenir, il n'est pas nécessaire de recourir à la loi et qu'il fallait tout simplement laisser les choses se faire d'elles-mêmes, je dis qu'y croire, c'est croire à l'existence du créateur suprême qui organise tout et accepter de faire l'usage de l'esprit dont il nous a dotés pour faire bouger les choses.

Je vous remercie.



## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Amadou Ciré Sall.

## **MONSIEUR AMADOU CIRE SALL**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre,

A l'entame de mon propos, je voudrais rendre un vibrant hommage à l'ensemble des femmes du Sénégal, rendre hommage aussi aux femmes qui travaillent à l'extérieur du Sénégal, qui contribuent au développement économique et social de notre pays.

Aujourd'hui, c'est un grand jour, je voudrais rendre un hommage appuyé à Monsieur le Président de la République, auteur de cette belle initiative qui je l'espère fera tâche d'huile sur le Continent africain. Le Sénégal a toujours été le laboratoire de l'Afrique, c'est pour la première fois que nous sommes là, aujourd'hui pour voter cette loi. Une loi sur la parité, mais pas absolue, a déjà été votée France. Je crois que le monde entier l'avait appréciée et nous allons continuer encore à l'apprécier ici. J'espère pour les parlementaires que nous sommes, que cette loi ne s'arrêtera simplement pas au niveau des discours, j'espère que nous veillerons à son application.

**... (Intervention en Puular)...**

Vive Abdoulaye Wade !

Vive le Président de l'Assemblée nationale !

Vive les Parlementaires sénégalais !

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Aïssa Mama Kane, pour 3 mn.

## **MADAME AÏSSA MAMA KANE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Famille,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Chers Invités,

Chers Collègues,

Aujourd'hui, est un grand jour pour les femmes, un grand jour qui sera marqué d'une pierre blanche dans l'histoire de notre pays si l'on tient compte de l'évolution du statut de la femme depuis le temps où on tuait tout enfant de sexe féminin qui naissait, tout en oubliant que c'est la femme qui met également au monde l'homme, en passant par le droit du vote qui n'a été autorisé qu'à partir de 1945 même dans les pays occidentaux, la non scolarisation des filles et le non maintien des filles à l'école, un long chemin a été parcouru.

Rassurez-vous, chers époux, chers frères, nous resterons toujours vos épouses attentionnées, les mères de vos enfants avec tous les devoirs qui nous incombent dans nos foyers.

Nous voulons simplement être à vos côtés pour participer au développement de notre pays et je crois que le contexte de crise dans lequel nous vivons doit accélérer la transformation des rapports homme/femme.

Le pays ne peut se développer en laissant en rade plus de la moitié de la population que sont les femmes.

Je remercie, Monsieur le Président de la République Maître Abdoulaye Wade, à qui nous rendons un vibrant hommage, lui qui a toujours été aux côtés des femmes et qui, par cette loi, rétablit la femme dans ses droits.

Merci, Monsieur le Président de rendre à César ce qui lui appartient !  
Nous ne vous décevrons pas.



Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Moussa Ndiaye.

**MONSIEUR MOUSSA NDIAYE**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame, Messieurs les Ministres,

Donc, nous donnons aujourd'hui une mention très spéciale au Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, qui a porté le combat des femmes, c'est un combat qui rampait, c'est le Président de la République qui l'a fait courir.

Hier, les populations de Sinthiou Fissa dans le Boundou considéraient les femmes ; les populations de Louga avaient porté une femme au niveau de leur collectivité locale, le conseil régional de Kaolack de même ; depuis l'alternance, nous avons vu que beaucoup d'institutions sont chapeautées par des femmes, donc nous disons un grand merci au Président de la République... **(Intervention en wolof)**...

Monsieur le Ministre d'Etat, ce que nous demandons à l'Exécutif, c'est que la parité aille plus loin, qu'elle soit appliquée aux postes ministériels, à ceux des PCA et des Directions. Et nous demandons aussi, une session spéciale au niveau de l'ENAM pour que les femmes puissent occuper des postes dans les Gouvernances, les Préfectures et les Sous-préfectures.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre Collègue El Hadji Wack Ly.

## MONSIEUR EL HADJI WACK LY

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je serais l'un des rares Sénégalais à dissenter contre ce projet de loi.

Monsieur le Président, la loi objet de notre séance d'aujourd'hui, même s'il est inadmissible de la comparer à cette idée saugrenue de suppression du deuxième tour, me laisse circonspect.

Monsieur le Président, la Constitution révisée en son article 7, alinéa 5 favorise déjà l'égal accès des Femmes et des Hommes aux mandats et fonctions. Donc si la parité signifie égalité et non égalitarisme, la loi n'a pas sa raison d'être.

Monsieur le Président, déjà au quinzième siècle, la question de l'égalité entre les deux sexes se posait. Il faut admettre cependant que de Christine de Pisan à Simone de Beauvoir en 1949, en passant par Marie de Gournay au 17<sup>e</sup> siècle, leur combat était la lutte contre l'injustice faite aux femmes, le droit de disposer de son salaire, l'égalité professionnelle. C'est pourquoi d'ailleurs, je m'interroge, Monsieur le Ministre, sur la lenteur observée quant à une loi sur l'autorité parentale qui me semble beaucoup plus efficace et efficiente pour les Femmes.

Mesdames, Messieurs, je n'ai aucune pudeur, aucun complexe à critiquer cette loi, au risque d'être eseuilé, mais je voudrais dire solennellement que je ne suis pas un conservateur, encore moins contre les droits humains, tout de même je bannis l'égalitarisme, la substitution d'une injustice à une autre, la domination d'un sexe sur un autre et le projet n°10/2010 en est un.

Mes chers Collègues, la démocratie sous-tend la légitimité populaire, la collecte légale du plus grand nombre de suffrages, doublée de la foi et du mérite, elle ne doit pas être un système sérié.



Monsieur le Président, on veut, par cette loi, que les Assemblées soient divisées en deux catégories.

Monsieur le Président, il faut que cette loi soit étendue au Gouvernement et à l'Exécutif. Il ne faut pas laisser l'Exécutif dans son bon vouloir, ou bien à travers un décret, ou un arrêté. Si nous voulons être crédibles, l'Exécutif doit commencer par lui-même, c'est-à-dire que, au Conseil des Ministres, on ait autant de femmes que d'hommes ; que, dans les Directions nationales, on ait autant de Directrices que de Directeurs, pourquoi embrigader dans une loi les Assemblées électives et laisser l'Exécutif faire ce que bon lui semble par rapport à son bon vouloir comme ce fut le cas avec la Vice-présidence de la République.

Mes chers Collègues, je pense aux millions de femmes rurales confrontées aux problèmes d'allègement des travaux ménagers, je pense à Madame Moulin et Monsieur forage de 1948, qui avaient pourtant pris une bonne option...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Aminata Sall.

### **MADAME AMINATA SALL**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Honorables Invités,

Je voudrais pour commencer, rendre un vibrant hommage au Président de la République, son Excellence, Maître Abdoulaye Wade, ce n'est pas la première fois qu'il agit ainsi à l'égard des femmes, tout le monde connaît la considération particulière que le Président a à l'égard des femmes. Tout le monde sait qu'il a reconnu la valeur de la femme, tout le monde sait qu'il reconnaît les compétences de la femme, alors pourquoi pas la parité ?

Notre collègue Ibra Diouf Niokhobaye a dit tout à l'heure que nous devons remercier le bon Dieu de nous avoir donné nous femmes, un Président de la République, comme Maître Abdoulaye Wade.

Je dis que ce sont les hommes qui doivent remercier le Président de la République Maître Abdoulaye Wade, parce que cette loi vient alléger leur charge, ... **(Suite Intervention en wolof)**...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Amadou Ndiaye Lô, pour 3 minutes.

### **MONSIEUR AMADOU NDIAYE LO**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, permettez-moi à l'entame de mon propos de saluer la présence de ces 2 « camérawomen », ce qui montre que, effectivement, même les médias sont dans l'esprit de la loi.

### **[Applaudissements].**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame le Ministre d'Etat,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mon propos n'est pas de défendre cette loi, car elle se défend d'elle-même de par sa pertinence et son opportunité. Mon propos c'est d'insister sur les mesures d'accompagnement que cette loi appelle, notamment la poursuite de la promotion de l'éducation des jeunes filles à l'école. Un collègue a dit que le débat sur la compétence des femmes est dépassé. Non, cette loi la ramène au devant de l'actualité, parce que convenons quand même, que depuis l'indépendance, les hommes sont allés beaucoup plus à l'école que les femmes.

La 2<sup>e</sup> mesure qu'appelle cette loi, c'est l'accompagnement des femmes dans leur combat pour un meilleur épanouissement économique, culturel et social, et au regard de l'esprit de la loi, la mise à niveau de notre droit positif par rapport à cette volonté de Monsieur le Président de la République d'améliorer sensiblement et de manière irréversible le statut



de la femme. Cette loi ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme l'accélération de l'amélioration de la condition féminine.

En effet, Monsieur le Ministre d'Etat, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a encore des dispositions dans notre arsenal juridique qui sont devenues anachroniques au regard de l'esprit de cette loi. Je veux parler entre autres, des articles 152 et 277 du Code de la Famille. En effet, n'est-ce pas l'article 152 qui dit que le mari est toujours le chef de la Famille ? N'est-ce pas l'article 277 qui stipule que l'autorité parentale appartient toujours au mari ? Même si, par ailleurs, cet article a connu un début d'évolution, malgré les réticences. C'est dire que le travail ne fait que commencer. Monsieur le Président de la République, lui, a depuis longtemps montré la voie, il nous appartient de la suivre pour que notre pays, le Sénégal continue d'être au devant et à l'avant-garde des nobles combats.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Marième Gueye Gassama pour 5 minutes.

### **MADAME MARIEME GUEYE GASSAMA**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **(Début Intervention en wolof)...**

Ce sont de très braves femmes. Elles se sont levées ce matin très tôt, pour venir soutenir ce projet de loi que nous allons voter aujourd'hui. C'est dire tout simplement que ces braves femmes se sont battues pendant des années pour que nous en arrivions aujourd'hui à ce projet de loi. Je vous salue toutes, sans oublier le COSEF qui nous a toujours accompagnées, encadrées dans nos combats et qui s'est toujours battu pour la parité.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rendre grâce à Dieu, au nom de tous mes collègues présents dans cette auguste salle, pour examiner ce projet de loi historique que Monsieur le Président de la République, à travers



Monsieur le Ministre d'Etat Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a bien voulu nous soumettre. Il faut le dire, Monsieur le Ministre d'Etat, ce projet de loi marquera un tournant décisif dans la marche de la société sénégalaise. C'est pourquoi, je voudrais rendre un hommage mérité à nos aînées pour tous les sacrifices consentis et souhaiter que nous, qui sommes aujourd'hui présentes, puissions prendre la pleine mesure des responsabilités qui pèsent sur nous, pour que leurs sacrifices ne soient pas vains.

Il faut le dire Monsieur le Ministre d'Etat, notre objectif n'est pas simplement de faire de la figuration, mais bien sûr d'assumer efficacement et pleinement notre responsabilité devant l'histoire, ce qui inévitablement nous amènera à nous pencher davantage sur la formation, l'encadrement, l'accompagnement et la capacité des femmes.

Monsieur le Ministre d'Etat, ma conviction est que le Président de la République, ne nous a pas soumis ce projet de loi sur un coup de tête, mais cela a été l'aboutissement d'un long processus de réflexions, d'analyses et d'actions posées.

L'action de Monsieur le Président de la République, en promouvant la parité au sein de l'Union africaine, considérée comme une révolution, a convaincu toutes les femmes, principalement les Sénégalaises, qu'il croit désormais à la possibilité de son application chez elles.

Monsieur le Président de la République, par sa volonté, a appliqué cette disposition sur la liste majoritaire de sa coalition lors des élections législatives de 2007, ce qui a valu aujourd'hui le nombre assez élevé de députés femmes. Il a nommé des femmes à des postes prestigieux, ministres, ministres d'Etat, secrétaire général de la Présidence, Premier Ministre. Par sa volonté également, on a une présence plus accrue des femmes dans l'armée, dans tous les secteurs d'activité et personne n'a jamais levé le plus petit doigt pour contester cet état de fait ou ne s'en est offusqué. Fort de tout cela, il a acquis la conviction que notre pays est aujourd'hui mûr pour s'approprier ce projet de loi. Notre histoire nous prédispose, nos valeurs traditionnelles nous le permettent et les normes internationales le recommandent. La parité est une exigence citoyenne, une référence dans la bonne gouvernance, son effectivité est donc un devoir qui incombe à tout Etat soucieux de démocratie, d'équité, de justice et de dignité entre toutes les composantes de sa population.

C'est pour toutes ces raisons que je voudrais remercier chaleureusement Monsieur le Président de la République, pour son



courage, sa volonté et son engagement pour la promotion des femmes, et au nom des femmes de mon parti l'Union pour le Renouveau Démocratique, au nom de toutes les femmes sénégalaises avec qui je partage la condition humaine et nos conditions de femme, prier pour que cette vision de Monsieur le Président de la République Maître Abdoulaye Wade, soit une réalité sur tout le Continent africain et au-delà.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

J'ai un petit problème, on est au 27<sup>e</sup> intervenant sur 72, et vous avez tout à l'heure souhaité aller à la rencontre du Président de la République. J'avais dit vers 16 h. C'est raisonnable, on peut y aller. Je pense que, je me permets de donner une appréciation : pour l'essentiel quand même on commence à répéter la même chose. Et je crois que nous étions d'accord pour ne pas répéter les mêmes choses tout à l'heure en discutant et je pense que nous devons faire attention au nombreux public que nous avons invité ici, pour aller avec eux à la rencontre du Président de la République. Ils sont sous la chaleur et attendent. Je demande vraiment si certains peuvent désister, parce ce qu'ils vont dire a été déjà dit par quelqu'un. De grâce, qu'on aille plus vite et qu'on réconcilie toutes ces préoccupations. Sinon, je vais être obligé de donner une minute au lieu de trois.

Donc, je vais de ce pas donner la parole à Fatou Mangara.

### **MADAME FATOU MANGARA**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Messieurs, Mesdames les Ministres,

Chers collègues,

En ce jour solennel, nous remercions toutes les femmes du Sénégal qui ont eu à lutter leur vie durant pour l'émancipation de la femme comme feu Caroline Diop et Tata Maïmouna Kane ici présente ainsi que les membres du COSEF. Le Président de la République à travers une vision prospective a montré une fois de plus qu'il est l'homme des décisions courageuses et utiles. Le projet de loi qui sera voté, je pense à

l'unanimité, fera date dans l'évolution politique du Sénégal, celle des femmes. Néné Marème Kane... **(Suite Intervention en Puular).**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Aïda Gaye.

**MADAME AÏDA GAYE**

Merci, Monsieur le Président.

... **(Intervention en wolof)**...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Adama Sow.

**MONSIEUR ADAMA SOW**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que ce jour est un grand jour, par conséquent j'estime que le Président de la République doit avoir la patience d'attendre les femmes jusqu'à 22h, jusqu'à minuit. Je pense qu'on doit laisser aux députés la possibilité de s'exprimer, je pense que c'est nécessaire que tout le monde parle.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Madame Awa Diop vient de rappeler un vieux rêve du Président de la République, à travers des propos qu'il a tenus il y a de cela 32 ans. Un rêve qui va devenir réalité ce 14 mai 2010. Ceci confirme encore une fois, ce qu'il a l'habitude de dire : il n'y a rien de vrai, de faux, de grandiose que l'on peut réaliser sans le rêve.

Le leader du PDS a très tôt compris que la politique n'a de sens que s'il contribue à résoudre les problèmes des populations, j'estime alors que Madame Ndéye Khady Diop a eu de la chance aujourd'hui, puisque Dieu



a fait que c'est elle qui a en charge tout ce qui concerne les femmes. En tous cas, Madame le Ministre, nous tenons à vous féliciter... **(Suite Intervention en pulaar)**...

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Chers collègues, je pense qu'il faut quand même qu'on s'entende. Il faut concilier plusieurs choses: que les gens puissent s'exprimer, que nous allions à la rencontre du Président, mais qu'on respecte aussi les gens qui sont ici, et que nous avons invités. Donc, qu'est-ce que cela veut dire? Vous voyez, les gens sont en train de vider les gradins et dehors les gens sont en train de partir. Votons, si on veut aller à la rencontre du Président de la République ! Si on continue, à ce rythme, on ne peut pas maintenir et obliger les gens à rester ici jusqu'à 18h, parce qu'on veut prendre la parole, y compris en répétant les autres. Vraiment, nous tous nous voulons prendre la parole et on le comprend. Mais, de grâce, si quelqu'un a déjà dit ce que vous aviez envie de dire, ayez l'humilité au moins de dire : « je laisse passer ». C'est tout ce que je demande, on n'escamote pas, je n'incite pas à l'escamotage du débat. Mais qu'on essaie de concilier ces trois préoccupations. Si on dit seulement qu'on parlera autant qu'on veut, sachez que nous irons seuls à la rencontre du Président. J'appelle encore les collègues à essayer de partager les mêmes préoccupations que nous.

La parole est à notre collègue Demba Diop.

### **MONSIEUR DEMBA DIOP**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Président de séance de cette journée exceptionnelle.

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Je ne vais pas être long. Je dirai tout simplement qu'il y a eu beaucoup de déclarations, qu'il y a eu beaucoup de protocole, qu'il y a eu beaucoup d'avancées sur le plan législatif, notamment des dispositions qui sont contenues dans la Constitution de 2001, l'article 7 alinéa 5, tel



que quelqu'un l'a indiqué tout à l'heure, qui parlait de « l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions et mandats ».

De la même manière, il y a eu également dans cette Constitution l'article 15 et l'article 19, c'est Maître Kâ qui nous l'a indiqué lors de la Commission technique qui parle de l'accès des femmes à la terre et qui parle de la constitution de patrimoine. Mais, toutes ces déclarations et tous ces protocoles n'ont pas réussi à régler la question de l'inégalité de l'accès, ou de la participation des femmes. Et c'est en cela que je salue l'initiative de Monsieur le Président de la République qui consiste, aujourd'hui, à nous proposer ce projet de loi que personnellement je vais voter. Il n'y a pas de doute, parce que je considère que les femmes ont toujours été des verbes d'état en lieu et place des verbes d'action. Je m'explique : vous comprenez que j'ai emprunté ces termes à la conjugaison française, je ne suis pas enseignant, mais je pense que c'est pour illustrer un peu ce que je voulais dire. Alors, la question c'est que la parité que d'aucuns ont caractérisé d'absolue, j'ai eu à dire qu'il n'y a pas de parité absolue, pas de parité alternée, pas de parité effective, il n'y a pas de parité mécanique, il n'y a pas de parité mathématique, encore moins de parité monétaire. Il s'agit tout simplement de parité, c'est ce rapport qui consacre l'égalité entre l'homme et la femme lorsqu'il s'agit des mandats et des fonctions électives. Il faudrait limiter la parité dans ce champ d'application.

Cela voudrait dire que, au moment où on va confectionner les listes des candidatures, il faudrait qu'il y ait après chaque homme une femme et non après chaque femme un homme. Vous voyez déjà dans ce couple on a dit: parité homme-femme et non parité femme-homme. Tout à l'heure, on verra lorsqu'on examinera l'amendement proposé par le Gouvernement qui a eu à régler un certain nombre de préoccupations, notamment lorsque le nombre de membres est impair. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Quelle est la conduite à tenir ?

Je dis encore mes chères, Mesdames, je suis dans les dispositions pour voter cette loi parce qu'elle rétablie, elle corrige en fait cette inégalité observée depuis longtemps et ...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Fatou Diouf.

Elle n'est pas là.



Fatou Sow a la parole.

**MADAME FATOU SOW**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

... (Intervention en Wolof)...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Aïssatou Mbodj.

**MADAME AÏSSATOU MBODJ**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Chers Invités,

Cette loi consacrant la parité absolue dans toutes les fonctions totalement ou partiellement électives est à la fois l'aboutissement d'un long combat de plusieurs décennies du mouvement féminin social sénégalais, mais aussi la consécration d'un idéal républicain et sociétal auquel un homme aura cru et pour lequel il aura combattu sa vie durant.

Lui l'avocat des femmes, lui le Président qui a proclamé dans la Charte fondamentale l'équité et l'égalité de genre depuis son accession à la magistrature suprême, lui l'auteur de la proposition de la parité au niveau des instances de l'Union Africaine, lui le signataire de la ratification du protocole optionnel de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, lui le premier ou l'un des premiers présidents africains à avoir nommé une femme au poste de Premier Ministre, lui qui a amené la présence des femmes au Conseil de la République à plus de 30%, lui l'initiateur de la Résolution 3/2006 de l'Assemblée nationale sur la parité, lui le premier récipiendaire du gender award de Femme Africa Solidarité, lui le père de la gratuité de la prise en charge des césariennes, des



fistules obstétricales, des antirétroviraux, de la carte sésame et du Paludisme, lui l'initiateur de la réforme de la prise en charge médicale de l'époux et de la femme par la femme salariée, lui l'auteur de la réforme sur l'égalité du traitement fiscal entre les hommes et les femmes, lui l'artisan de l'accès des femmes aux financements, à la terre, aux intrants agricoles, lui le champion de la nomination des femmes à des postes de haute responsabilité et à des corps jadis, chasse gardée des hommes: diplomatie, commandement territorial, corps militaire et paramilitaire, lui, le bâtisseur de la Case des Tout-petits, des centres départementaux d'assistance et de formation pour la femme, des espaces-jeunes, des centres polyvalents de formation des producteurs, des cybercafés, des Cyber-cases, des éco villages, de la maison de l'outil et j'en passe.

Donc, si aujourd'hui, c'est lui le Président de la République maître Abdoulaye Wade, qui initie le projet de loi sur la parité absolue, après avoir joué un rôle prépondérant dans l'adoption par l'Union Africaine à Addis-Abéba, lors de sa troisième session ordinaire du 6 au 8 juillet 2004, de la déclaration solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'égalité du genre en Afrique, après avoir proposé à ses pairs que le Parlement Africain soit constitué de 35% à la première législature et 50% de femmes à la deuxième législature, Monsieur le Président, notre Assemblée ne peut que s'en réjouir et convenir avec tout le monde que ce n'est que la suite logique, le couronnement, la réalisation d'un idéal pour les femmes qu'il aura lentement, méticuleusement et successivement construit sa carrière politique durant.

En effet, par le vote de cette loi, aujourd'hui, nous confirmons avec Gustave Lebon ce que Napoléon disait à Sainte Hélène, que la destinée d'un pays dépend parfois d'un seul jour. L'histoire justifie cette assertion, mais montre aussi qu'il faut généralement beaucoup d'années pour préparer ce jour.

Ce jour est donc l'aboutissement d'une longue marche des femmes, d'une longue épopée, depuis les pionnières d'hier, jusqu'aux amazones d'aujourd'hui, sur un chemin parsemé d'embûches. Depuis ses origines, en 1959-1960, le combat des femmes, notamment en matière d'accès aux instances de décision a connu plusieurs péripéties : après l'appel de Rose Basse lors du premier congrès de l'UPS en 1959, il a fallu attendre 19 ans pour enregistrer la première entrée des femmes : Caroline DIOP et Maïmouna Kâne dans le Gouvernement en 1978.



Aujourd'hui que la parité va être appliquée, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous faisons mieux que la France, les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Japon.

En définitive,

Merci.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue, votre temps de parole est épuisé.

Ont maintenant renoncé à leur temps de parole :

Métou Bâ

Thierno Ibrahima Sy

Adama Kane

Fatou Youssouf Aïdara

Pape Dib Sarr

Fatou Diouf

Amie Diallo Diouf

Amadou Kâ

Amadou Dia

Yakharé Diop

Je donne la parole à notre collègue Samba Diouldé Thiam.

### **MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM**

Monsieur le Président,

Les femmes sont représentées en France à 18% à l'Assemblée nationale, 17% au Sénat, 11 dans les Mairies, 4% comme Présidentes de Conseil régional et 3 comme Présidentes de Conseil général.

La suède, pays pilote en politique de genre est à 46,4%; le Canada est à 22% ; à la Chambre des Représentants des Etats-Unis, elles sont 16,8% ; le Rwanda est à 56,3% et il est le premier sur le toit du monde ; l'Afrique du Sud à 44,5% est le 3<sup>e</sup> ; l'Angola est à 37,3% ; ces trois pays sortent de la guerre et de l'Apartheid ; l'Inde est à 10,7% ; l'Israël à 17,5% ; et le Japon à 9,4%.

Pourquoi cette disparité ? Quel est le rapport entre la représentation électorale, voir la parité électorale et le développement ?

L'intitulé du texte me pose problème. L'absolu, référant à Dieu, est-il indiqué que notre projet de loi se prévale de cette qualification ?

Le Sénégal ne va-t-il pas constituer une singularité mondiale en matière de parité absolue ? Ne s'interdit-il pas de faire mieux que le Rwanda en fermant l'horizon ?

Vers quel bouleversement allons-nous ? Et quels risques attend notre société ?

Assurément, le projet de loi sur la « parité absolue » est un bouleversement social. La participation égale à la vie politique et l'égalité absolue, postulées dans l'exposé des motifs, appelleront inéluctablement la co-responsabilité sociale et familiale dans le meilleur des cas. Il ne faut pas se le cacher.

Notre société est-elle mûre pour accueillir aujourd'hui ces mutations sans trop de remous ? En dépit et en raison de mes interrogations et de mes hésitations, je ne saurai voter l'abstention, et encore moins voter contre le Projet de loi. Ce faisant, je ne cède ni à la pression, ni à la peur de l'impopularité, j'agis moins par opportunisme politique. Le plus dur nous attend cependant, car le pouvoir réel est exercé par les exécutifs des Assemblées et des Conseils, comme il est exercé par le Président de la République.

C'est à l'aune de la présence durable et significative des femmes dans les exécutifs des Assemblées et des Conseils, et demain à la Présidence de la République, que l'œuvre d'aujourd'hui sera véritablement jugée. Du haut de cette tribune, en dépit des incertitudes, je salue la décision du Président de la République de parier sur la générosité et la sagesse de notre peuple appelée à faire confiance à plus de sa moitié : les femmes.

Je voterai en faveur du projet de loi.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.



La parole est à notre Collègue Moussa Cissé n°2.

**MONSIEUR MOUSSA CISSE N°2**

Merci, Monsieur le Président.

... (Intervention en wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

S'il vous plaît ! Non seulement je demande qu'on soit bref, mais en plus qu'on s'en tienne au sujet, parce que vraiment on n'a pas le temps.

La parole est à notre collègue Oumar Sané.

**MONSIEUR OUMAR SANE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Comme les gens l'on dit, aujourd'hui est un grand jour. C'est bien beau de répondre à l'appel du Président, mais vraiment, ayant cheminé avec le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, il faut reconnaître qu'il a eu le courage politique pour arriver à ceci. C'est vrai qu'il a des femmes et des hommes, mais il faut vraiment avoir du courage pour prendre la décision de proposer cette loi... (Suite Intervention en Diola).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à Amath Cissé.

Il n'est pas là. Ousmane Bâ a la parole.

**MONSIEUR OUSMANE BA**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

La question d'aujourd'hui appelle de ma part certaines interrogations. Est-ce que c'est le Sénégal qui est entré dans l'histoire ? Est-ce les femmes du Sénégal qui sont entrées dans l'histoire ? Est-ce le Président Abdoulaye Wade ou notre Parlement qui est entré dans l'histoire ?

En tout cas, le Sénégal y est entré pour avoir été l'une des Nations africaines où la parité est effective. Les femmes du Sénégal y sont entrées pour avoir été les premières à remporter cette victoire, le Président n'est pas en reste pour avoir légiféré et notre Parlement est aujourd'hui pionnier en la matière.

Félicitons-nous pour cette première dans l'histoire. Mais, si nous entrons dans l'histoire admettons que cette loi est l'aboutissement d'un processus historique qui est le résultat d'une longue lutte des femmes pionnières. Le professeur Iba Der Thiam vient de donner une liste non exhaustive des femmes qui ont mené le combat.

Je voudrais demander à l'Assemblée nationale de faire voter une résolution rendant hommage à ces dernières, parmi lesquelles j'ai vraiment un penchant affectif pour certaines que je ne vais pas nommer pour des questions d'objectivité. Au-delà de cette résolution, d'ériger une place publique, un monument ou tout autre symbole à titre commémoratif du combat des femmes, de la victoire des femmes.

Comme mes collègues, nous serons certes galants et en l'étant nous allons voter une loi qui, hommes, nous garantira, quelle que soit notre insuffisance intellectuelle, que nous serons assurés de siéger avec des femmes d'un niveau intellectuel élevé. Il ne faut pas voir l'inconvénient de la parité sous le seul angle de la supposée infériorité intellectuelle des femmes. La petite démonstration en a été faite tout à l'heure au cours de ces débats où la prestation des femmes parlementaires a été d'un très bon niveau.

La loi sur la parité est un enjeu de développement. Elle interpelle les femmes et organise la compétition saine et positive entre les hommes et les femmes en ce qu'elle permet à la femme de relever les défis socioculturels devant les hommes. Elle permet aussi de faciliter, comme le cousinage à plaisanterie, les rapports homme/femme. Ce sera un défi pour la responsabilité, un défi pour la liberté et un défi pour l'égalité. Je m'en félicite.

Autant que je m'en félicite, j'ai aussi quelques petites appréhensions sur l'égalité et sur le sens même de l'égalité. Qu'advient-il de la journée



de la femme ? Qu'advient-il de la quinzaine de la femme ? Et qu'advient-il des prix des femmes et autres éléments distinctifs féminins qui ne font que ghettoïser la femme ?

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Ousmane Guèye.

### **MONSIEUR OUSMANE GUEYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,

... **(Passage en wolof)**..., c'est tout simplement pour cette promotion électorale, je voudrais qu'on y ajoute les fonctions nominatives. C'est Monsieur le Président, une suggestion, déjà dans le rapport, c'est un passage qu'il fallait prendre en compte. Sinon, demain il restera encore quelque chose à faire et ceux qui m'ont précédé l'ont bien dit. Je crois que, dans les nominations au niveau de toutes les structures de sécurité ou ailleurs, la femme doit figurer en bonne place.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas m'étendre très longtemps, parce qu'on a tout dit. Je voudrais, tout simplement, traduire ici mon sentiment, parce que c'est un jour mémorable.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Amadou Diarra.

### **MONSIEUR AMADOU DIARRA**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Après les intervenants qui m'ont précédé, je crois qu'il n'est plus l'heure de faire un plaidoyer en faveur de ce projet de loi. Mais, je suis là tout juste pour éclaircir un certain nombre de points qui risquent de créer un amalgame, compte tenu de cette polémique que j'ai entendu quelque part sur le plan religieux, pour dire Monsieur le Président, qu'on a un Président de la République qui a énormément fait en faveur de la promotion économique, politique et sociale de la femme. Il n'est pas normal par rapport à cet événement révolutionnaire, historique, monumental et pharaonique qu'il y ait un amalgame qui risque de sévir sur l'opinion, je veux dire quoi ? ... **(Passage en wolof)**...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Amette Saloum Boye.

### **MONSIEUR AMETTE SALOUM BOYE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Ce vendredi 14 mai 2010 restera à jamais gravé dans la mémoire collective de notre grand peuple. Je cite le Président Truman : « comme un jour non ordinaire est plus qu'extraordinaire résume les attentes d'un peuple pour en devenir pour toujours un des repères sachant résister à l'usure du temps. » Mes chers collègues, si j'ai convoqué le Président américain c'est pour traduire d'emblée ce que la décision prise par son excellence le Président de la République, portant sur la parité absolue, m'inspire en bien.

Nous savons tous, honorables collègues, que les femmes ont été les grandes oubliées et les grandes victimes de l'histoire. Pourtant ce sont elles, femmes des villes et des campagnes, femmes de tous les secteurs d'activité qui portent toutes les sociétés du monde. Nous savons tous que les durs labeurs et les souffrances multiples et multiformes endurées par les femmes au quotidien dans leurs chères et leurs consciences, sont les antithèses mêmes de leur place centrale et irremplaçable dans les sociétés. Chers collègues, il est affligeant de constater en ces débuts de siècle et de millénaire nouveaux, que la pauvreté, la misère sociale, l'illettrisme et l'analphabétisme ont encore et toujours un visage



principalement féminin. S'inscrire donc dans une logique politique de nature à changer qualitativement la situation des femmes, c'est certes faire avancer la cause de l'équité et de l'égalité des genres, mais c'est aussi et surtout une profonde révolution culturelle et sociale rendant justice au support premier des sociétés que sont les femmes.

C'est pour vous dire Mesdames, Messieurs, chers collègues que j'appuie sans réserve cette décision historique du chef de l'Etat, qui témoigne de sa lucidité extrême et renforce le statut de démocratie majeure de notre pays. Il n'y a pas plus grande bataille que celle tendant à libérer les femmes, des lourds fardeaux sociaux, idéologiques, économiques et politiques qui pèsent sur elles tant il est vrai que l'état ultime de développement d'un pays se mesure à la place réelle qu'y occupent les femmes. Ne nous inscrivons donc pas dans des logiques de batailles stériles, plaçons-nous dans le sillage de cette loi pour davantage réussir.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Ndèye Gaye Cissé.

### **MADAME NDEYE GAYE CISSE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je crois qu'on ne peut pas prendre la parole aujourd'hui, on s'est tout dit en commission. C'est vrai, mais aussi c'est un jour mémorable et qui sera marqué en lettres d'or dans les pages de l'histoire du Sénégal.

Nous vous félicitons Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Ministre d'Etat et tous ceux qui sont présents en ce jour, parce que vos noms seront à jamais dans les annales et vos petits fils pourront un jour se rappeler de cette journée mémorable.

Monsieur le Président, j'ai un seul souci et je vais très vite vous dire, que Maître Abdoulaye Wade est un homme de conviction et nous savons que tout ce qu'il fait est, en fait, le parachèvement d'un processus. Je ne vais pas répéter Awa Diop, ou Aïda Mbodj, ou tout ce qui s'est dit. Je veux tout simplement dire que cette loi sur la parité, Mesdames,



Messieurs est une loi qui, simplement répond aux attentes de tous les organismes internationaux et à ce que, actuellement dans le monde, il faut essayer de respecter. Parce que si on s'en réfère à l'ONU, aux Nations-Unies, on se rend compte que les femmes actuellement font 67% des heures de travail dans le monde. Si on s'en réfère toujours à ces études de l'ONU, on se rend compte qu'au niveau du revenu mondial, les femmes ne détiennent que 10 %. Et, si on se réfère toujours à ces études, les femmes ont 1% de la propriété mondiale, qu'est-ce cela veut dire ? Que nous travaillons plus, mais que nous avons peu. Donc, Messieurs, ce qui se passe actuellement, comme on le dit: l'égalité est une question de droit et d'équité sociale, c'est aussi un facteur incontournable du développement humain. Tout simplement, les femmes doivent mettre la main à la pâte pour que ce pays se redresse.

Bien ! Nous parlons de fonctions électives, c'est vrai parce que nous sommes dans une société, dans des religions et nous avons des convictions et une éducation que nous respecterons. Nous ne pouvons pas défaillir à ce que nous avons connu jusqu'à présent et nous ne le souhaitons pas. Tout simplement, on cadre le projet de loi parce que c'est cela qui nous intéresse pour le moment. Que nous ayons à profiter en tout cas de la sueur de notre travail. Le deuxième problème qui se pose à mon niveau c'est que je crois tout simplement, que pour cette loi, il se pose un seul et unique problème, l'encadrement et l'accompagnement de cette loi, parce que vraiment, il faut qu'on la campe, que les gens comprennent que nous n'avons aucunement envie de revenir en arrière pour avoir un autre comportement de vie, ou se dessaisir de ce qu'est notre féminité.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Tafsir Thioye.

### **MONSIEUR TAFSIR TOYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres,



Chers collègues,

... (Intervention en wolof)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Khadim Tabet.

### **MONSIEUR KHADIM TABET**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Tout d'abord, je salue la vision du Président de la République, qui veut que notre démocratie prenne toujours de la hauteur, c'est-à-dire qu'elle soit renforcée. Ce mot démocratie est né en Grèce antique et vient de *demos* qui veut dire: le peuple et de *gratos* qui veut dire pouvoir. « Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple », Abraham Lincoln. Si la Grèce ne l'avait pas créé, à coup sûr le Président Abdoulaye Wade l'aurait fait. Aujourd'hui, journée solennelle, journée historique pour le Sénégal, nous allons adopter la parité qui est un concept d'égalité d'état, ou d'équivalence fonctionnelle. Ce concept est également au chiffre « 2 » et on le retrouve dans plusieurs domaines : mathématiques, physique, sociologique, économique, etc. Aujourd'hui, on a le concept homme-femme.

Le Président de la République, dans le cadre de la défense des droits des femmes veut que le Parlement le suive en adoptant la loi n°10/2010 instituant la parité absolue, évidemment, pour favoriser aux femmes les sièges ou les postes occupés par les hommes dans les Institutions publiques ou privées qui faisaient apparaître une discrimination de fait. Le Président de la République, par cette loi veut redresser cette forme d'injustice pour de bon.

Félicitations donc à nos femmes sénégalaises, à vous maintenant de retourner l'ascenseur au Président de la République... **(Suite Intervention en Wolof).**

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

La parole est à notre collègue Sékou Sambou.

## MONSIEUR SEKOU SAMBOU

Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui est historique et révolutionnaire. Le combat mené ne peut être celui des femmes ou des hommes, c'est le combat de tout humain épris de justice et de liberté. Il ne peut pas être non plus le combat des féministes sémito-arabo-indo-européens qui se battent pour que la femme acquiert des droits jamais eus, il est celui de tout démocrate et patriote africain qui doit se battre et se bat pour restaurer à la femme noire sa place perdue dans la société au cours de l'histoire. Déjà 4000 ans avant notre ère, des textes des pyramides aux textes des sarcophages, en passant par le livre des lumières, des sages africains avaient fini de théoriser l'antériorité de la femme sur terre par rapport à l'homme. L'Afrique est le berceau de l'humanité mais aussi de la démocratie, du consensus au bicaméralisme, la femme y occupait une place de choix, sinon la première place, elle était reine de pleine exercice : Ranaivalona au Madagascar, Kanga et la dynastie des Kanga au Soudan, Aline Sitoé Diatta, Sibé dans mon Cassa natal, elles dirigeaient déjà des prières.

Le bicaméralisme nous amène à la période coloniale au Bénin où, face à la supériorité de feu du colon, le parlement des hommes s'était réuni le matin pour capituler, les femmes se sont réunies le soir, et dans la nuit le Sénat a adopté la position des femmes.

Le Pulaar ne parle-t-il pas de « jom suudu » et le Diola de Atéru ? Elles étaient Présidentes des Cours d'Assises dans certaines juridictions en Afrique, le ndey-djirew et le ndey-diambour, chez les Lébous ne sont-elles pas des fonctions occupées par les femmes qui ont été usurpées par les hommes à la suite du contact avec l'Orient ?

Ibn Batouta dans *Le voyage en Afrique* était impressionné de voir la femme d'un Sultan, discuter librement avec un homme, alors qu'en ce temps-là sa sœur sémito-arabo-indo-européenne n'avait pas le droit de se promener librement.



Donc aujourd'hui, si nous prenons le cas de la France qui a consacré le suffrage universel en 1948, la femme était déjà exclue du droit de vote.

Le code civil de 1804 consacrait à l'homme, le poste de chef de famille et il avait le droit de corriger sa femme et ses enfants.

Qu'on ne me parle pas d'inexistence de cette loi nulle part ailleurs, c'est la leçon que mon pays doit donner à l'Afrique et que l'Afrique doit donner à l'humanité, qu'on ne me parle des difficultés religieuses, Dieu a parlé par paraboles, or l'interprétation de la parole divine ne saurait souffrir de pensée unique.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Masseck Guéye.

### **MONSIEUR MASSECK GUEYE**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Je remercie le bon Dieu qui m'a permis de participer aujourd'hui à cette journée mémorable qui s'insère définitivement dans les annales de l'histoire de notre pays à travers l'acte majeur qui sera posé à coup sûr, tout à l'heure, car ne doutant pas un seul instant du fait que cette loi sera adoptée à l'unanimité.

Mais, il y a avant tout, lieu de remercier l'instigateur de cette initiative historique, je veux nommer le Président Abdoulaye Wade, clé de voûte de nos Institutions, qui vient d'illustrer encore sa clairvoyance, sa générosité légendaire et sa considération sans faille à l'égard de la femme. Cette femme qui, à travers les âges, s'est illustrée par sa bravoure dans tous les combats de la vie de notre Nation, pensons à Yacine Boubou, Ndaté Yalla Mbodj, Djëmbët Mbodj, Aline Sitoé Diatta entre autres. Dans l'histoire plus récente, ayant trait à notre foi, nous allons nous souvenir de Mame Diarra Bousso, Mame Fawade Wélé entre autres... **(Suite Intervention en wolof).**

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Djiby Cissé.

## **MONSIEUR DJIBY CISSE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Je ne serai pas long, Monsieur le Président, je pouvais retirer ma question, mais comme elle n'a pas été prise en compte, je la repose.

Le Président de la République est à féliciter, ces félicitations ne se limiteront pas au Sénégal, elles vont faire tâche d'huile parce que toute l'Afrique suivra ce qu'il a fait. Ce que je voudrais poser, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est que les Institutions ne se limitent pas aux Conseils régionaux, à l'Assemblée nationale et aux Mairies, il y a d'autres institutions, il y a les institutions à caractère professionnel. Comment les investitures vont s'y faire ? Est-ce que la parité y sera aussi possible ? Je donne un exemple précis, pour une institution qui a des sous-sections, elle a au moins 9 sous-sections, et pour chaque sous-section l'inscription se fait sur la base de la catégorie. Je prends le commerce, pour le président de la Chambre de commerce, il y a au moins 20 titulaires à la première catégorie, s'il n'y a que 3 femmes inscrites, la parité n'est pas possible là-bas, parce que s'il faut investir 20 personnes sur 80 inscrits, et il n'y a que 3 femmes, qu'est-ce que le décret prévoit pour cela ?

Voilà la seule question que j'avais à poser.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre Collègue Aminata Diallo.



## **MADAME AMINATA DIALLO**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Représentants de la Société civile,

Chers Collègues,

Chers Invités,

Du haut de cette tribune, permettez-moi de remercier et de rendre hommage à un homme visionnaire, généreux, un homme de conviction, je veux nommer le Président Abdoulaye Wade, pour avoir demandé à son Gouvernement de présenter ce projet de loi à l'Assemblée nationale.

Il s'agit aujourd'hui d'une loi historique, révolutionnaire, audacieuse qui mérite d'être inscrite dans les annales.

Le Président vient aujourd'hui de confirmer qu'il est le véritable avocat de la femme. En 2001, n'a-t-il pas nommé une femme chef de Gouvernement ? En 2004, dans ce message à la rencontre de la Commission de l'Union Africaine tenue à Addis -Abéba, il réaffirmait son vœu pour l'installation d'une parité effective entre les hommes et les femmes au niveau des Institutions publiques, privées, nationales, internationales.

Par sa volonté également, les femmes ont progressivement intégré certains secteurs jadis réservés aux hommes. Je ne les citerai pas parce que le temps ne me le permet pas. Le Président n'a jamais cessé de prouver, par ses actes, son engagement à faire du Sénégal un pays émergent sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. Désormais, avec l'adoption de cette loi, les femmes seront reconnues comme une force active, incontournable, indispensable pour le développement.

Je voterai cette loi et je demande à tous mes collègues de la voter parce qu'elle vient réparer une injustice, restaurer la démocratie. Il est important de préciser que, en tout état de cause, cette loi ne remet aucunement en question le statut et l'autorité de l'homme au sein de la famille.

Je voudrais dire quelques mots en Soninké...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, chère collègue. Votre temps de parole est épuisé.  
La parole est à notre collègue Moustapha dit Djamil Diop.

**MONSIEUR MOUSTAPHA DIOP DJAMIL**

... (Intervention en wolof)...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
La parole est à notre collègue El Hadj Malick Guèye.

**MONSIEUR EL HADJI MALICK GUEYE**

... (Intervention en wolof)...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.  
La parole est à notre collègue Aly Lô.

**MONSIEUR ALY LO**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres d'Etat,

Chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar des collègues qui m'ont précédé, féliciter et remercier Monsieur le Président de la République, pour avoir posé un acte historique en transmettant cette loi au niveau de l'Assemblée nationale.

Je vous associe également à ces félicitations, parce que j'ai encore en mémoire vos premiers mots d'encouragement dès la réception de ce texte sur votre bureau.

Je pense que Monsieur le Président de la République a fait ce qu'il pouvait faire, c'est-à-dire nous permettre aujourd'hui d'arriver à voter cette loi sur la parité. Mais, il ne faut pas que nous puissions dormir sur



nos lauriers et je voudrais Monsieur le Président, lancer deux appels. Le Premier appel c'est à l'endroit de nos collègues élus de tous bords et surtout les responsables politiques. Je pense que le travail ne fait que commencer, il ne faut pas que nous attendions 2013, 2014 au moment de confectionner des listes pour nous dire : « nous sommes dans la parité, c'est maintenant que le travail doit se faire », nous sommes en train, pour la plupart dans les partis, de procéder au renouvellement de nos instances en mettant les secteurs, les sections, c'est en ce moment qu'il faut responsabiliser déjà les femmes. Je voudrais que ce ne soit pas seulement le combat des femmes ; nous autres hommes, nous devons nous impliquer pour voir tous ensemble les voies et moyens et les conséquences que cela aura demain et n'attendons pas la veille des échéances pour le faire.

Mon deuxième appel, c'est à l'endroit des femmes, elles se sont battues des décennies durant, mais il ne faut pas baisser les bras, je pense que ce travail vous devez le poursuivre, si demain vous voulez que nous puissions réussir son application. Sinon ce qui risque de se passer surtout dans les zones rurales, c'est qu'il y aura des réticences et je parle en connaissance de cause. Vous connaissez nos mentalités, et ce travail c'est maintenant qu'il faut le commencer. Aux dernières élections, j'avais envie de mettre 20 femmes sur 46, je n'ai pas pu en mettre plus de 9, tellement il y avait des réticences de la part des hommes, mais même les femmes refusent d'être devant et cela nécessite un travail approfondi pour tous les segments de la société. C'est un combat que, ensemble, nous devons commencer à mener dès maintenant pour pouvoir gagner à terme et qu'on n'attende pas 2013 ou 2014 pour traduire cette vision du Président de la République.

Voilà les deux appels, Monsieur le Président et chers Collègues, que je voulais faire, sinon nous aurons des difficultés dans les communes, mais surtout dans les zones rurales.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Moussa Sy.

### **MONSIEUR MOUSSA SY**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs les Ministres d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Chers Invités,

Mesdames, Messieurs les anciens Ministres,

Chères pionnières,

... (Intervention en wolof)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue

La parole est à notre collègue, Président Doudou Wade.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les anciens Ministres,

Mesdames, Messieurs les anciens Sénateurs,

Mesdames, Messieurs de la Société civile et des Organisations de femmes,

Très chers Collègues,

C'est un moment historique, marqué par la présence de toutes ces femmes, venues de tous les coins du Sénégal pour assister à cette séance. Osons accepter, chers collègues, durant cette séance, qu'il y a des femmes responsables de haut niveau qui, depuis des années ne sont pas venues à l'Assemblée nationale, sinon n'ont même pas marché sur ce trottoir. Si, aujourd'hui, leur présence remarquable et remarquée s'est faite, c'est parce que nous sommes à un moment décisif, je voudrais saluer la délégation du Mali et le soutien apporté par le



Parlement de la CEDEAO à cette séance qui débute par Dakar et qui ira vers Djibouti.

Très chers amis, très chers collègues, c'est aussi un moment de souvenirs de ces braves femmes parlementaires qui ont mené ce combat dans tout son processus, et qui ont voulu être avec nous aujourd'hui, mais Dieu en a décidé autrement. Je voudrais simplement, sur le plan parlementaire, en citer quatre : notre mère Arame Diène, la Présidente Caroline Faye, nos sœurs Coumba Bâ et Rokhaya Sèye Samaké qui ont été de tous les combats pour arriver à ce niveau de la responsabilisation de nos femmes, de nos sœurs, de nos mères, et de nos épouses. Il faut, très chers amis, se rappeler des pas qui ont été posés par Léopold Senghor, par Abdou Diouf, en choisissant en son temps des femmes députés et des Ministres pour leur confier des responsabilités aussi importantes que la condition féminine.

Très chers amis, très chers collègues, il faut saluer le courage du Président Abdoulaye Wade, sa vision pragmatique, ses convictions après les quelques écueils, la résolution de 2006, la loi votée en 2007, la décision du Conseil Constitutionnel pour aboutir à une révision de la Constitution tant décriée et pour arriver à cette loi aujourd'hui. La conviction paie, surtout quand elle est véridique, quand elle s'appuie sur nos fondements, sur nos fondamentaux.

Très chers amis, très chers collègues, je pense qu'il faut saluer cet événement et saluer le Gouvernement, souhaiter aussi que cette loi, dans son application, bien que ce soit pour les fonctions partiellement ou totalement électives, puisse gagner le Gouvernement et pourquoi pas dans nos propres institutions, parce qu'il y a le vote et l'élection des membres du Bureau. Pourquoi ne pas gagner, atteindre les membres du bureau de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil Economique, des Conseils ruraux ?

Monsieur le Président,

Très chers amis,

Très chers collègues,

Cette loi appelle à un nouveau droit, introduit un nouveau droit, mais appelle des responsabilités. Notre frère Moussa SY en a parlé, de tous les partis politiques, de tous les hommes qui se sont succédés dans ce pays, ceux qui étaient au devant de la scène, les porteurs des choses les plus difficiles, ce sont nos femmes dans nos partis, ce sont les



femmes du Parti Socialiste, les femmes du PDS, les femmes du PIT, les femmes de la LD/MPT qui ont porté leurs secrétaires généraux au devant de la scène, aujourd'hui ces femmes veulent participer à l'exercice du pouvoir. Elles en ont les compétences, elle en ont le droit, il faut se départir de notre complexe de supériorité, il faut se départir de nos idées négatives et donner aux femmes leur place dans la société, c'est avec cela que nous nous attaquerons à nos propres difficultés, et la difficulté essentielle qui pèse sur le développement de notre pays, c'est le comportement des hommes. Ce comportement pour le régler, pour annihiler ce mauvais comportement, il y a deux choses, l'implication de l'autorité religieuse et la place des femmes, c'est pourquoi très chers femmes, je vous dis en avant ... **(Suite Intervention en wolof)**....

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais avant de passer la parole au Ministre d'Etat, livrer une information qui vient de ma parvenir, le Président souhaite démarrer le Conseil des Ministres vers 16h 30, donc si nous terminons d'ici 16h30 ou au plus tard 17h, il peut nous prendre, sinon il va commencer le Conseil des Ministres, et même dans ce cas il est prêt à interrompre un moment ce Conseil pour venir nous rencontrer. Le seul inconvénient de cette deuxième formule, c'est que nos collègues, enfin nos amis Ministres qui sont là vont être obligés de partir avant. Et si vous êtes d'accord, on peut opter pour la première solution, c'est-à-dire qu'on essaie de finir à 16 heures 30 au plus tard, pour ne pas avoir à user de l'article 27, je pense qu'on peut le faire par consensus.

Cela dit, je vais pour le moment passer la parole au Ministre d'Etat pour une réponse aux questions qui ont été posées.

Mais, cela dit, il y a eu très peu de questions, il y a surtout des contributions.

Merci.

### **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables Députés,



Dans l'histoire des Nations modernes, il y a toujours le grand memento du basculement, de la démocratie vers plus d'égalité, vers plus d'équité, plus de justice. Vous pouvez deviner aisément l'immense joie qui m'habite, au moment où il me revient devant l'histoire de porter la voie du Gouvernement pour vous présenter et vous inviter à adopter unanimement le projet de loi n° 10/2010 instituant la parité absolue homme-femme.

Ne devrait-on pas plutôt dire, la loi de la justice aux femmes, en considération des rôles éminents que les femmes de notre pays ont joués dans l'histoire de notre Nation.

Oui, nous sommes dans le pays de Ndaté Yalla, de Djëmbët Mbodj, d'Aline Sitoé Diatta, des femmes de Nder, de Sokhna Diarra Bousso, de Sokhna Astou Kâne, de Mame Fa Wade Wélé et de tant de figures féminines, dont la seule évocation renvoie aux sacrifices immenses consenties, aux efforts multiformes réalisés dans l'unique dessein de conférer à notre nation une âme et un avenir. Justice pour les femmes qui, chaque matin aux aurores, parées de leur vertu, arrimées à leur courage exemplaire, investissent les champs, pilent le mil, préparent le manger, mais aussi et surtout, empruntent le chemin des écoles et des amphithéâtres. Justice pour plus de la moitié de la population, de notre population, que la vision légendaire et la générosité illimitée d'un homme, notre Président de la République se propose de donner la place qu'elles méritent dans le concert de la distribution des rôles et des responsabilités au sein de nos Institutions.

En effet, l'histoire politique du Sénégal est porteuse de plusieurs batailles pour la démocratie, la justice sociale et l'émancipation des catégories sociales opprimées, le point culminant de ces batailles a trouvé son expression la plus dynamique à travers l'alternance survenue en 2000.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

Les engagements internationaux souscrits par notre pays, notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, le protocole de Maputo, inclinent naturellement à l'adoption des textes au plan interne, qui traduisent en actes législatifs la concrétisation de notre option de toujours respecter les promesses faites. Il est heureux et il m'est très aisé de vous en entretenir aujourd'hui. Que cette option converge vers un idéal entretenu et une



conviction sacrée du Président Abdoulaye Wade, architecte de nouveaux chantiers politiques et institutionnels destinés à corriger les discriminations sociales et politiques qui plombent notre démocratie.

En atteste la nomination sous son magistère, pour la première fois, d'une femme au poste combien stratégique et important de Premier Ministre, chef du Gouvernement, d'une femme à la tête du Conseil constitutionnel avant de proposer et de mettre en application le principe de parité intégrale sur les listes de candidature, lors des dernières élections législatives.

Au moment où les bourgeons affleurent la promesse des beaux bouquets, intervient cette loi non comme une cerise sur le gâteau, mais plus à l'image d'une reconnaissance de l'apport inestimable des composantes de la société, de la construction de notre pays que sont les hommes et les femmes.

Qu'on ne me s'y méprenne surtout pas, la parité n'est pas une opposition homme-femme, ni un antagonisme entre les deux, encore moins un simple exercice conceptuel. C'est l'instauration d'une compétition saine et objective, une justice sociale et la reconnaissance de l'importance de la position et de l'implication de tous pour relever le défi de la construction et du développement de notre cher pays.

Au demeurant, quel combat plus noble, plus exaltant, plus valorisant, que celui qui aboutit à rassembler toutes les forces, les intelligences et les capacités dans une distribution égale des responsabilités entre les hommes et les femmes. Nos braves Linguères, du paradis céleste où elles contemplent notre œuvre, sont assurément fières de ce qui est advenu de leur héritage, elles disent certainement qu'elles auraient aimé partager ce moment avec nous. Disons-leurs, nous, que nous sommes heureux de poser cet acte, d'une dimension historique incommensurable.

Mais surtout, promettez-leur que tous, honorables députés de cette auguste Assemblée, vous voterez dans un bel élan unanimiste ce projet de loi dans toutes ses dispositions ; que par l'adoption de cette loi, nous accédons à une plus grande démocratie mature, parce que plus que renforcée, appropriée parce que plus juste que dans nos écoles et nos universités, nos filles n'aurons plus l'appréhension de lendemains incertains et de complexes de sexe, simplement par peur que leur condition féminine soit un handicap pour l'éclosion de leurs talents.



Monsieur le Président, Honorables Députés,

Donnons corps à cette formidable vision du Président Wade, afin que de notre vocabulaire et de nos actes, disparaissent à jamais les notions de discrimination, d'inégalité et de sous représentation liées au sexe.

Inscrivons-nous dans cette dynamique qui rectifie l'histoire et la remet dans le sens de l'émergence, garantissant ainsi l'implication positive des femmes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays.

Assurons aux femmes de notre pays, une gestion participative et concertée que renforce l'adoption de cette loi, suscitant ainsi une synergie des actions et une symbiose des efforts au grand bénéfice de notre jeune nation en quête permanente de bonds qualitatifs vers le développement.

Monsieur le Président,  
Honorables Députés,

L'adoption de la loi sur la parité homme-femme placera le Sénégal dans la cour des grandes nations démocratiques et émergentes et marquera son leadership mondial dans la concrétisation des droits de la femme, dans la construction d'un Sénégal émergent et dans l'entreprise de modernisation et d'approfondissement de notre démocratie. Le Président de la République vous convie au banquet des nations capables de promouvoir la place de la femme à tous les niveaux de la société.

Permettez-moi de lancer un appel aux acteurs politiques de tous bords, nous les exhortons à se joindre et à soutenir cette action du Président Wade, au peuple sénégalais finalement, destinataire de cette avancée significative, afin que dans tous les segments de la vie et à tous les niveaux de responsabilités, dans tous les secteurs, les femmes, comme les hommes, également et paritairement, concourent à la recherche de solutions appropriées et pertinentes aux exigences de notre époque.

En réalité et en définitive, la parité entre les hommes et les femmes, définie comme l'égalité dans tous les domaines de ces deux groupes, ne vise que la finalité qu'ils forment un seul groupe, celui des être humains.

Cette session de votre auguste assemblée sur la parité est un moment historique à inscrire en lettres d'or au fronton de la République.



En votant cette loi, vous aurez contribué à l'établissement des équilibres nécessaires pour la refondation de notre République en une République plus sociale, plus juste afin que triomphe le sens de l'anticipation innovatrice qui caractérise notre pays depuis si longtemps.

Enfin, vous ferez honneur, nous ferons honneur à la femme dont le ventre, disait Amadou Hampaté Bâ est le laboratoire de Dieu sur terre.

Monsieur le Président... **(Suite Intervention en wolof)**...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Chers collègues, je vous ai décrit la situation dans laquelle on est, l'ambiance dans laquelle on a travaillé jusqu'à présent, les femmes surtout. Je ne voudrais pas gâcher cette ambiance, ce bel élan unitaire que nous avons tous constaté.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que je ne prendrai pas le risque de donner l'impression qu'on a escamoté ce débat et que des gens sortent frustrés en disant qu'on les a interrompu indûment. Je vous ai dit quelles sont nos préoccupations et je pense surtout et très sincèrement que l'essentiel a été dit pour les uns et les autres. Cela dit, si vous voulez poursuivre le débat, parce que vous voulez le poursuivre, je peux ouvrir une autre liste. Je demande tout de suite quels sont ceux qui veulent prendre la parole pour une deuxième liste ?

Personne ? Qui veut prendre la parole, je la lui donne et on continue. Non ! Vous n'aviez pas pris la parole au 1<sup>er</sup> tour, parce que vous n'étiez pas là, donc vous n'y avez pas droit.

Vous voulez prendre la parole ? Oui, Madame Ndèye Fatou vous avez la parole. Elle est seule inscrite.

Oui, en vertu de l'article 72, vous pouvez proposer l'arrêt des débats, mais si vous n'y voyez pas d'inconvénient, comme ils ne sont que 2 à vouloir prendre pas la parole, pour qu'on ne dise pas qu'on a encore arrêté, je vous demande simplement de les laisser parler.

### **UN DEPUTE**

... **[Inaudible]**...



## MONSIEUR LE PRESIDENT

Non Aïda !vous avez eu droit à 5 mn contrairement aux autres. S'il vous plaît, on continue.

Madame Ndèye Fatou Touré, vous avez la parole.

## MADAME NDEYE FATOU TOURE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Nous sommes aujourd'hui, sous l'emprise de la session unique. Du mois d'octobre à juin, l'Assemblée a pour mission, celle que le peuple lui a confiée, d'examiner des lois qui lui sont, pour la plupart, soumises par le Gouvernement. Et parmi les lois qui sont inscrites aujourd'hui sur notre registre, vous en avez qui sont relatives au foncier, à l'énergie renouvelable et tant d'autres. C'est pour vous dire que nous sommes en pleine mission, en plein mandat parlementaire et j'estime que pour les besoins d'une reconnaissance politique légitime pour bon nombre d'entre nous, pour les besoins d'une particularité ou d'une spécificité de cette journée et de ce temps, il est légitime de la part de tous ceux qui voudront tout à l'heure aller voir Monsieur le Président de la République pour s'entretenir avec lui après ce vote, il est normal qu'ils y aillent. Et je pense en ce qui me concerne, je suis dans cette Assemblée par la grâce de Dieu et après le bon de Dieu, par la volonté du peuple sénégalais... **(Passage en wolof)**...

Donc la loi favorise, permettez-moi de continuer, l'égal accès, pour ne pas prendre de troisième tour, je vous le demande exceptionnellement, pour ne pas aller au troisième tour, mon objectif c'est ça. Voilà, si vous permettez chers collègues, c'est pour ne pas prendre de troisième tour, c'est inutile... **(Passage en wolof)**..., vous avez modifié la Constitution pour insérer un cinquième alinéa qui suit l'alinéa 4 pour annoncer une loi ou des lois. Et parmi ces lois, c'est la première du genre que nous sommes en train de voter sur la parité, donc la Constitution est au-dessus et de futures lois devront intervenir, ... **(Passage en wolof)**... loi électorale et d'autres qui vont étendre la parité, favorisent l'égal accès des hommes et des femmes, donc ... **(Passage en wolof)**..., ce n'est pas en contradiction avec la Constitution. Alors, nous avons dit en ce qui

nous concerne que, eu égard aux mouvements politiques pour la promotion du genre et de l'égalité, aux efforts qui ont été accomplis depuis des dizaines et des dizaines d'années, des siècles et des siècles par les femmes, nous prenons, ... **(Passage en wolof)**...

Je pense que cela a été très bien dit tout à l'heure par tous ceux qui m'ont précédée et qui ont dit qu'il y a énormément de choses à faire, que ... **(Passage en wolof)**...

Parce que si les députés ne comprennent pas, ils ne pourront pas faire comprendre la base... **(Passage en wolof)**...

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

La parole est à notre collègue Moustapha dit Djamil Diop

### **MONSIEUR MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP**

... **(Intervention en wolof)**...

**[Cris et applaudissements dans la salle.]**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie !

S'il vous plaît !

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole pour répondre.

Donc, chers collègues, nous pouvons passer à l'examen des articles du texte de loi.

Madame le rapporteur, vous avez la parole.

Ah oui ! Pour l'article premier, il y a un amendement. Nous donnons d'abord la parole à Monsieur le Ministre d'Etat sur la proposition d'amendement.



## **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, tenant compte des observations pertinentes qui ont été faites en Commission et peut-être pour éviter toute mauvaise querelle et toute mauvaise confusion. Le Gouvernement a procédé à quelques amendements. Je voudrais peut-être, d'une manière générale, parler de l'ensemble des amendements. Il s'agit d'abord de l'article 1<sup>er</sup> dont l'alinéa 2 est supprimé et l'article 2 a été modifié et rédigé ainsi qu'il suit. Tout ceci pour éviter que l'on puisse dire, comme l'a dit l'honorable député Ndèye Fatou Touré, c'est tenir compte, à la fois des observations qui ont été faites, mais également des observations du COSEF et on intègre à la fois la parité absolue et les candidatures alternées. Donc l'article 2 est ainsi rédigé.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

On fait d'abord l'article 1. Vous lisez l'amendement.

## **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Nous proposons la suppression de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup>.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Donc l'article amendé, c'est donc l'article 1. Madame vous pouvez lire sans le 2<sup>e</sup> alinéa.

## **MADAME LE RAPPORTEUR**

L'article 1 amendé Monsieur le Président se présente comme suit :

« Article 1 : La parité absolue Homme-Femme est instituée au Sénégal dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. »

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup> amendé.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Article 2, proposition d'amendement, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

### **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Pour l'article 2 le Gouvernement propose la rédaction suivante: « Les listes de candidatures sont alternativement composées de personnes des deux sexes, lorsque le nombre des membres est impair, la parité s'applique au nombre pair immédiatement inférieur, les listes de candidature doivent être conformes aux dispositions ci-dessus, à peine d'irrecevabilité. »

Voilà l'amendement, Monsieur le Président.

### **MADAME LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président l'article 2 amendé se présente ainsi qu'il suit:

« Les listes de candidature sont alternativement composées de personnes des deux sexes lorsque le nombre de membres est impair la parité s'applique au nombre pair immédiatement inférieur, les listes de candidature doivent être conformes aux dispositions ci-dessus, à peine d'irrecevabilité. »

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je mets aux voix l'article 2 amendé.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 2 amendé est adopté.

Proposition d'amendement ajoutant un article 3 !

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

### **MONSIEUR LE MINISTRE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais ajouter un article 3 ainsi libellé : « Les conditions d'application de la présente loi seront définies et précisées par décret ».

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**



Quels sont ceux qui sont pour l'adoption de l'article 3

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 3 est adopté.

Il y a une proposition d'amendement du Docteur Ndoye à l'article 40.  
Cher Collègue, vous pouvez venir présenter l'amendement.

### **MONSIEUR OUMAR NDOYE**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Juste à l'article 4, effectivement comme je le disais, le texte est bien écrit, est très bien écrit et là il y avait juste un petit os, ou je dirais osselet concernant le deuxième alinéa, là où on a dit qu'elle abroge toute disposition contraire, alors le « elle » en général est rapporté à un sujet, le sujet du premier alinéa, c'est la présente loi et ses décrets donc, « elle » ne peut pas remplacer la présente loi et ses décrets. Donc j'ai proposé de mettre plutôt : « la présente loi abroge toutes dispositions contraires et sera appliquée comme loi d'Etat. »

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

### **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Cette proposition d'amendement m'agréée.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Il n'y a pas d'observations ?

Je mets aux voix la proposition d'amendement.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'assemblée a adopté.

Je mets aux voix l'article 4 amendé.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'assemblée a adopté.



Je mets aux voix l'ensemble du texte  
Quels sont ceux qui sont pour son adoption?  
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'Assemblée a adopté.

**[Applaudissements].**

Elles avaient préparé leur coup ! 50/50.

Merci.

Je voudrais Monsieur le Ministre d'Etat, vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez fait. Vous nous en avez encore administré la preuve hier, vous n'avez pas hésité à venir vous concerter avec nous et proposer ces amendements pertinents qui ont permis de réaliser pratiquement l'unanimité autour du texte qui nous a été proposé. Encore une fois félicitation à vous et à l'ensemble de vos collaborateurs qui vous ont accompagné.

Mais, je veux surtout féliciter nos collègues femmes, qui dans un élan unitaire ont travaillé et ont surpassé, dépassé les clivages politiques, idéologiques, religieuses. On les a observées pendant 3 semaines, pendant 1 mois, elles ont travaillé la main dans la main, en oubliant ce qui, jusqu'à présent, les avez opposé politiquement, en oubliant leurs conditions diverses. Je voudrais vraiment les en féliciter parce qu'elles ont montré, sur cette question également et par leur comportement, la voie aux hommes. Elles ont montré que sur des questions intéressantes, importantes et majeures l'unanimité peut se faire, si on sait s'y prendre et elles s'y sont bien prises. Je voudrais avec elles remercier l'ensemble des femmes, de toutes obédiences politiques, de la société civile, les femmes qui nous ont accompagné, qui vont accompagner nos collègues parlementaires et qui ont aidé à ce que l'unanimité soit faite aujourd'hui dans ce pays. Je suis sûr que, au-delà de l'hémicycle, si on avait demandé à toutes les femmes, tous les hommes qui sont ici présents de voter, on aurait eu une unanimité parfaite.

Merci, je pense que vous avez indiqué la voie aux hommes dans ce que nous appelons communément le dialogue politique. Ceci est un dialogue politique autour d'une question extrêmement importante. Vous avez montré, par votre capacité de dépassement, qu'il est possible de nous entendre sur des questions délicates, aussi délicates que celle relative à la place de la femme dans notre société.



Merci à vous toutes, femmes-politiques, femmes de la société civile, intellectuelles, paysannes, de toutes conditions.

Merci à nos invités de l'extérieur qui ont accepté de venir nous accompagner. Merci à nos hommes, à nos collègues hommes qui, eux aussi ont accompagné nos collègues femmes et vous toutes.

Mais, le mot de la fin c'est pour le Président de la République qui a eu le courage, l'audace de faire cette proposition, de nous faire cette proposition, de nous déposer ce projet de loi.

J'ai eu la chance, il y a quelques jours, quelqu'un l'a dit, de participer à une réunion des Parlements d'Afrique Francophone à Kinshasa. Quand nous avons annoncé le projet, toutes les femmes présentes et tous nos collègues ont été, certains, surpris par la témérité et l'audace de la proposition, mais surtout comblées pour les femmes. Et, pendant les 2 jours que nous avons passé à Kinshasa, les questions tournaient autour de la parité et toutes les chaînes de télévision de Kinshasa sont venues vers nous pour que nous leur expliquions la révolution qui était en cours au Sénégal.

Merci, en votre nom à tous, au Président de la République, je peux le dire en votre nom à tous, parce que l'unanimité est pratiquement faite autour de ce projet de loi.

Nous allons, tout de suite, selon les modalités convenues, vous accompagner auprès du Président de la République, pour que vous puissiez, peut-être, encore une fois, échanger avec lui.

Donc, le protocole va nous accompagner pour aller vers le Palais avec l'ensemble des femmes qui ne sont pas dans l'hémicycle. Merci à vous toutes.

-4-

### **Fin de la Séance**

Chers Collègues,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.